Enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

# RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

\_

# **ANNEXES**

-

# CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

\_

Enquête publique du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus.

Décision du tribunal administratif n°E2100118/45 du 27 octobre 2021.

Arrêté municipal de Saint-Benoît-sur-Loire n°92/2021 du 17 novembre 2021.

# SOMMAIRE (1)

#### 1er DOCUMENT: RAPPORT

1	C	ONTEXTE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	3
	1.1	LE PROJET	
		LE CADRE JURIDIQUE	
	1.	2.1 Cadre juridique général aux installations classées pour la protection de l'environnement	3
2	0	RGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE	3
	2.1	DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR	3
	2.2	Preparation de l'enquete publique	4
	2.3	INFORMATION DU PUBLIC	4
	2.4	COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	4
	2.5	DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	6
	2.6	INCIDENT DURANT L'ENQUETE PUBLIQUE	
3	LE	ES OBSERVATIONS EMISES LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE	6
	3.1	DECOMPTE DES CONSULTATIONS DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	6
	3.2	ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	7
	3.3	QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
	3.	3.1 Question 1	8
	3.	3.2 Question 2	8
	3.	3.3 Question 3	9
	.3.	3.4 Question 4	9

# ANNEXES DU RAPPORT

2e DOCUMENT: CONCLUSIONS ET AVIS

Le rapport original a été remis à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire. Une copie papier du rapport a été transmise au tribunal administratif d'Orléans.

Toutefois, afin d'en faciliter l'exploitation, ils sont regroupés sous une même reliure.

Ces documents sont tenus à la disposition du public durant un an.

<sup>(1)</sup> Conformément à la réglementation, le présent dossier comporte deux documents distincts :

<sup>-</sup> Le rapport comportant l'enregistrement et l'analyse des observations du public.

<sup>-</sup> Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur.

Enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

---

# Rapport du commissaire-enquêteur

Ce document constitue le rapport du commissaire-enquêteur qui relate le déroulement de l'enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

### 1 CONTEXTE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 1.1 <u>Le projet</u>

Le projet vise à modifier le règlement SPR de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

Le chapitre 2 des conclusions du commissaire enquêteur détaille les caractéristiques du projet soumis à enquête publique. Le lecteur est invité à consulter ce document.

#### 1.2 LE CADRE JURIDIQUE

#### 1.2.1 Cadre juridique général aux installations classées pour la protection de l'environnement

Les principaux textes réglementaires en lien avec cette enquête publique sont :

- ✓ Le Code de l'Environnement Livre Ier parties législative et réglementaire.
- ✓ Le Code du patrimoine, en particulier les articles :
  - o L.631-1 à L.631-4 (sites patrimoniaux remarquables).
  - o R.631-1 à R.631-4 (procédure de classement et modification).
  - o D.631-5 (CLSPR).
  - o R.631-6, D.631-7 à D.631-11 (élaboration, révision et modification).
  - o D.631-12 à D.631-14 (contenu du PVAP).
- ✓ La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi « LCAP »).

#### 2 ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 2.1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

La mairie de Saint-Benoît-sur-Loire du Loiret a sollicité le tribunal administratif d'Orléans pour la désignation d'un commissaire-enquêteur afin qu'il réalise l'enquête publique relative à la modification n°1 du règlement du SPR sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

Le tribunal administratif d'Orléans a désigné dans sa décision n°E2100118/45 du 27 octobre 2021, Sébastien Bouillon comme commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête publique.

Page 3

#### 2.2 Preparation de l'enquete publique

Mardi 16 novembre 2021, une réunion a été organisée à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, afin de définir les modalités pratiques d'organisation de l'enquête publique. Les échanges ont notamment porté sur :

- ✓ Les dates d'enquête publique.
- ✓ Les modalités d'information du public.
- ✓ L'organisation de l'enquête publique.
- ✓ Le contenu de l'arrêté prescrivant l'enquête publique.
- ✓ La publicité sur l'enquête publique.

Plusieurs échanges téléphoniques ont également eu lieu entre la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire et le commissaire-enquêteur pour finaliser les modalités d'organisation de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur a remis au personnel de l'accueil une note synthétique résumant les principales précautions à prendre pour assurer le bon déroulement de l'enquête publique.

Le jeudi 9 décembre 2021, le commissaire-enquêteur a visité la commune de Saint-Benoît-sur-Loire, accompagné par le maire de la commune, afin de s'approprier le dossier, et découvrir le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire et son architecture vernaculaire.

#### 2.3 Information du public

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire ainsi que sur dix panneaux répartis sur le territoire communal. Le mémoire en réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire contient en annexe un constat, dressé le 26 novembre 2021 par la police intercommunale de la communauté de communes Val de Sully à Bonnée, constatant la présence de ces avis d'enquête publique ainsi qu'un plan détaillant l'implantation des panneaux.

L'annonce de l'enquête publique a été publiée dans deux journaux régionaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Les publications ont eu lieu :

- ✓ Le mercredi 24 novembre 2021 et le mercredi 15 décembre 2021 dans le journal *La République du Centre*.
- ✓ Le jeudi 25 novembre 2021 et le jeudi 16 décembre 2021 dans *Le Journal de Gien*.

Ces affichages réglementaires ont été complétés par des communications complémentaires :

- ✓ Un affichage à l'accueil de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.
- ✓ Des flyers à disposition mis en place le 25 novembre 2021.
- ✓ Une publication sur Site internet, en actualité du 25 novembre 2021 jusqu'à la fin de l'enquête.
- ✓ Une publication sur application mobile Panneau Pocket du 25 novembre 2021 jusqu'à la fin de l'enquête. 235 personnes ont cliqué sur la publication correspondante.

Le mémoire en réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire contient en annexe des copies de ces affichages.

#### 2.4 Composition du dossier soumis a enquete publique

Le dossier soumis à enquête publique était composé de plusieurs documents. L'ensemble de ces documents formait un dossier d'environ 415 pages, regroupées dans classeur.

Il était composé des documents suivants, regroupés dans cinq pochettes:

# ✓ Pochette règlement existant :

- ✓ Rapport de présentation Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du 9/03/2017 (48 pages).
- ✓ Diagnostic Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine daté du 23 sept 2016(155 pages).
- ✓ Règlement Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du 9/03/2017 (65 pages).
- ✓ Plan de délimitation du SPR n°1 Zone représentée : commune (datant de juin 2021 échelle 1 / 5000ème) Papier format A4.
- ✓ Plan de délimitation du SPR n°2 Zone représentée : Centre bourg / le port / Fleury (datant de juin 2021 échelle 1 / 2000ème) Papier format A4.

# ✓ Pochette Modification du règlement :

- ✓ Règlement modifié Site Patrimonial Remarquable (80 pages).
- ✓ Note de synthèse Ajouts et précisions du règlement SPR (1 page).
- ✓ Note explicative Etat des modifications du règlement SPR (2 pages).

#### ✓ Pièce de la procédure :

- ✓ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n° 07/84/2019 du 21 oct. 2019 sur la modification du règlement AVAP Choix d'un bureau d'études.
- ✓ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n° 07/47/2021 du 27 sept 2021 : arrêt du projet de modification N°1 de l'aire de mise en valeur de l'architecture patrimoine (AVAP) devenue site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire.
- ✓ Arrêté du maire n°92/2021 du 17 nov. 2021 portant organisation d'une enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de mise en valeur de l'architecture patrimoine (AVAP) devenue site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire.
- ✓ Rapport de constatation dressé par la police intercommunale n° 21/PM/2021 datant du 26 novembre 2021 sur l'affichage de l'avis d'enquête publique.
- ✓ Annonce légale mercredi 24 nov. 2021 de la république du Centre.
- ✓ Annonce légale jeudi 25 nov. 2021 le journal de Gien.
- ✓ Courrier de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire du 20 oct. 2021 demandant la désignation d'un commissaire enquêteur.
- ✓ Décision n°E21000118/45 du tribunal administratif d'Orléans de décision de désignation du commissaire enquêteur et copie du courrier de communication de cette décision.

# ✓ Pochette périmètre :

- ✓ Plan de délimitation du SPR n°1 Zone représentée : commune (datant de juin 2021 échelle 1 / 5000ème) Papier format A4.
- ✓ Plan de délimitation du SPR n°2 Zone représentée : Centre bourg / le port / Fleury (datant de juin 2021 échelle 1 / 2000ème) Papier format A4.

- ✓ Pochette commission locale du SPR :
  - ✓ Document de travail datant du 10 mai 2021.
  - ✓ Compte rendu de réunion du :
    - o 1er février 2021.
    - o 16 mars 2021.
    - o 18 mai 2021.
    - o 22 juin 2021.
  - ✓ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n°05/42/2020 6 juillet 2020 sur la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable.
  - ✓ Règlement intérieur de la commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire du 16 mars 2021 (5 pages).
  - ✓ Bilan de l'application du règlement du site patrimonial remarquable à travers l'expérience des permanences en mairie de l'architecte des bâtiments de France du 18/09/2018 ay 11/12/2020 et de l'analyse des dossiers d'urbanisme déposés en mairie.

Sur la page de garde du règlement du SPR soumis à enquête publique était indiqué « | SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE | REGLEMENT | SPR | 2021 | ».

Le registre d'enquête publique était annexé au dossier.

#### 2.5 DEROULEMENT DE L'ENOUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est régulièrement déroulée du 13 décembre 2021, et jusqu'au vendredi 14 janvier 2022 inclus, soit durant 33 jours consécutifs.

Les documents concernant l'enquête publique et le registre d'enquête publique étaient disponibles dans les locaux de la mairie de Saint-Benoit-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier était également consultable au format électronique sur un ordinateur en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.

Le commissaire-enquêteur a réalisé trois permanences à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

- ✓ le jeudi 16 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 (4e jour d'enquête publique)
- ✓ le mercredi 22 décembre 2021 de 16h00 à 19h00 (9e jour d'enquête publique)
- ✓ le vendredi 14 janvier 2022 de 16h00 à 19h00 (33eme et dernier jour d'enquête publique).

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a clôturé le registre d'enquête publique.

#### 2.6 INCIDENT DURANT L'ENQUETE PUBLIQUE

Aucun incident ne s'est déroulé durant l'enquête.

# 3 LES OBSERVATIONS EMISES LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 3.1 DECOMPTE DES CONSULTATIONS DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Aucune personne n'est venue rencontrer le commissaire enquêteur durant ses trois permanences réalisées en mairie de Saint-Benoit-sur-Loire.

Une observation a été transmise au commissaire enquêteur par voie électronique. Elle a été collée dans le registre d'enquête publique.

Page 6

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête publique ou transmise au commissaire enquêteur par voie postale.

Lors de la préparation de l'enquête publique, la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire a accepté, à la demande du commissaire-enquêteur, de réaliser un décompte du nombre de consultations du dossier hors des permanences. Ce décompte bien que non obligatoire permet d'évaluer la participation du public. Durant l'enquête publique, aucune personne n'est venue consulter le dossier en dehors des permanences.

#### 3.2 ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Une observation, transmise durant l'enquête publique par courrier électronique, a été émise durant l'enquête publique. Elle était accompagnée de deux photographies.

#### Verbatim:

Il est souvent question d'altération du paysage dans le règlement SPR que j'ai pu consulter sur le site internet de la mairie. Dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du règlement, je voudrais soumettre la proposition suivante : bannir le positionnement de zones de tri sélectif sur les voies d'accès à la ville.

# Extrait d'éléments du dossier soumis à enquête publique :

Le SPR est une servitude publique.

Le règlement traite au chapitre IV.2 des entrées de ville. Les règles portent uniquement les clôtures et les essences de haies.

Le règlement est en « écriture positive » indiquant ce qui est autorisé plutôt que ce qui est interdit.

# Questions posées dans le procès-verbal :

Pouvez-vous analyser cette demande?

#### Réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

Sur la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire, quatre entrées de ville principales sont en périmètre du SPR, délimitées chacune par un ouvrage d'art (pont). Aucune zone de tri sélectif n'est visible à ces quatre entrées d'agglomération.

Pour autant, ces zones de tri sélectif, présentes uniformément sur la Commune sont relativement bien intégrées : Ces points d'apport volontaires sont soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France, comme tout ouvrage divers d'intérêt général, nécessitant des contraintes d'implantation et d'accessibilité, et répondant aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Enfin, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont deux compétences intercommunales, transférées au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, avec lequel la Commune travaille sur une intégration optimale de ces points d'apport volontaire. Ainsi une autre zone, plus excentrée, sera bientôt en service afin de désengorger les sites existants et pallier l'éventuel trop plein de dépôts.

#### 3.3 Questions complementaires du commissaire enoueteur

Dans son mémoire en réponse le commissaire enquêteur a posé quatre questions à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.

# 3.3.1 Question 1

En prenant connaissance du règlement, j'ai noté certains éléments, repris ci-dessous :

- ✓ Chapitre 1.1.3.4 : coquille dans le titre. Il apparait les signes « | ».
- ✓ Chapitre 1.2.1 : coquille. « fortS » au lieu de « forts ».
- ✓ Les dessins des paragraphes 1.2.11 sur les devantures et 1.2.12 sur les enseignes sont les mêmes. Est-ce une coquille ou est-ce volontaire ?
- ✓ Chapitre 1.2.4.2 : La règle pour le bâti rouge portant sur les nouveaux percements, ne contient que le mot « conservation ». Cela peut prêter à interprétation.
- ✓ Chapitre 1.2.4.2 : la référence de page indiquée pour le bâti gris est erronée en raison de la repagination liée aux ajouts dans le document.
- ✓ Chapitre 1.2.10 : « bat gris », au lieu de « Bâti gris » souligné.
- ✓ Certaines pages du règlement sont vides. Il s'agit notamment des pages 1, 2, 23, 37, 45, 64, 68,70, 70. Est-ce volontaire pour des raisons d'impression ou des coquilles de mises en page.
- ✓ Certaines règles sont identiques pour les bâtiments dans des zones différentes. Parfois le règlement réécrit la règle, parfois il indique « idem bâti + couleur ». Cette différence est par exemple visible pour la règle 1.1.1 et la règle 1.1.3.4.
- ✓ Pour faciliter la recherche d'information dans le règlement, il pourrait être intéressant que le sommaire indique les titres jusqu'à la hiérarchisation de 3e niveau. Actuellement, le sommaire n'affiche que les titres de niveau 1 et 2.

### Questions posées dans le procès-verbal:

Pouvez-vous corriger le document s'il s'agit d'une coquille, voire le modifier si la proposition pour rendre le document plus agréable à utiliser vous semble intéressante ?

#### Réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

- ✓ Coquille corrigée
- ✓ Coquille corrigée
- ✓ Il ne s'agit pas d'une coquille, les croquis sont les mêmes.
- ✓ La phrase est complétée pour une meilleure compréhension.
- ✓ Correction apportée
- ✓ Correction apportée
- ✓ Certaines pages, en trop, ont été supprimées mais la majorité sont mises en place pour des questions d'impression.
- ✓ Cela a été harmonisé et toutes les règles ont été réécrites.
- ✓ Le sommaire est déjà dense et la Commission n'avait pas souhaité ajouter les sous titres des niveaux inférieurs.

# 3.3.2 **Question 2**

#### Questions posées dans le procès-verbal :

Le choix de ne pas mettre à jour le rapport de présentation, mais de rédiger une note de synthèse et une note d'explication des modifications a-t-il été réalisé par souci d'efficacité ou pour d'autres raisons.

#### Réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

La commune de Saint-Benoît est dotée d'un SPR depuis 2017. Après quelques années d'application du règlement, quelques ajustements et modifications du règlement se sont révélés nécessaires pour une meilleure compréhension, tant sur la forme que sur le fond.

# 3.3.3 **Question 3**

Il est indiqué dans les comptes-rendus des réunions de la commission ayant travaillé sur les modifications à apporter au SPR que « n'y a pas de couleurs imposées (RAL) dans la réglementation SPR car il n'a pas vocation à limiter ». Un nuancier a été ajouté au règlement pour un meilleur accompagnement. Il a été défini à partir des tonalités et des valeurs présentes dans l'architecture t le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Lorsque l'on regarde un document sur un ordinateur, il peut exister des variations de couleur en fonction de l'écran et des réglages de l'utilisateur. De même lorsqu'on imprime ou photocopie un nuancier, en fonction de l'équipement utilisé, il peut y avoir des variations de rendu.

#### Questions posées dans le procès-verbal :

Est-ce qu'il y aura des précautions à prendre pour les utilisateurs du nuancier-conseil pour éviter de l'utiliser de manière incorrecte ?

# Réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

Un paragraphe sera ajouté:

Le présent nuancier s'inspire des couleurs du paysage et de l'architecture vernaculaire de Saint-Benoit-sur-Loire. S'agissant d'un nuancier conseil, les couleurs sont donc données à titre indicatif. Le nuancier conseil s'applique aux menuiseries et aux ferronneries.

Les couleurs, de la plus saturée à la moins saturée, s'appliquent dans l'ordre suivant : fenêtre, volet, porte.

Les ferronneries reprennent les camaïeux précédents dans des tons plus foncés.

# 3.3.4 Question 4

Le SPR réglemente la production d'énergies renouvelables. La règle prévoit que « les panneaux [...] seront sur des versants exposés au sud et non visibles depuis la rue [...] et auront un tiers de recouvrement au maximum sur les corps de logis mais sans limite pour les dépendances ». Pour les bâtis rouges ils doivent être invisible de l'espace public. Le SPR étant une servitude d'utilité publique, aucun projet de production d'énergie renouvelable ne peut dépasser une surface supérieure à 1/3 de la toiture. Cette règle était déjà présente dans la première version du SPR de 2017. Les évolutions technologiques sur les panneaux sont rapides. Il est probable que des solutions permettant une meilleure intégration paysagère apparaissent dans les prochaines années.

# Questions posées dans le procès-verbal :

Cette règle ne risque-t-elle pas, dans les prochaines années, d'empêcher la création de nouveaux projets qui seraient écologiquement intéressants et respectueux de l'architecture et du patrimoine ?

#### Réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

Les thèmes des modifications du règlement SPR ont été fait à travers l'analyse des dossiers d'urbanisme et des difficultés rencontrées depuis son application.

Aucun dossier concernant la production d'énergie renouvelable n'a été identifié par la Commission locale ; De plus, le PLU en vigueur sur le territoire communal édicte une règle identique à celle du SPR sur la totalité des zones.

Pour autant, lors de l'élaboration du règlement initial, il avait été fait le choix volontairement de ne pas rentrer dans la technique pour que les questions d'obsolescences ne se posent pas. Ainsi, si le dispositif mis en place respecte le principe, (par exemple de ne pas être visible) alors la règle est respectée.

Néanmoins, les documents d'urbanisme et SPR ont vocation à être modifiés régulièrement afin de s'adapter aussi bien aux besoins des territoires qu'aux avancées techniques et technologiques. Et une

modification ou révision de ces documents pourrait être envisagée, à moyen terme, afin de prendre en compte certaines avancées techniques en matière de production d'énergies renouvelables.

# Commentaire général du commissaire-enquêteur :

Le mémoire en réponse que m'a transmis la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire répond précisément à l'ensemble des questions posées dans ce procès-verbal.

Les principaux éléments de ces deux documents sont repris ci-dessus. Le lecteur est également invité à se reporter à l'intégralité du procès-verbal et du mémoire en réponse consultable en annexe A et B de ce rapport.

À Orléans, le 9 février 2022 Commissaire-enquêteur Sébastien Bouillon

pullos



# Enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

Annexes

#### Annexe A: procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Procès-verbal de 4 pages remis à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire par le commissaire enquêteur, le lundi 24 janvier 2022.

### Annexe B : mémoire en réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire

Mémoire en réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.

Document transmis par la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire au commissaire-enquêteur en réponse au procès-verbal. Ce document est composé de 9 pages.

#### Annexe C : Arrêté d'enquête publique

Arrêté municipal de Saint-Benoît-sur-Loire n°92/2021 du 17 novembre 2021 prescrivant l'enquête publique.

#### Annexe D: Avis d'enquête publique

Avis d'ouverture de l'enquête publique.

#### Annexe E : Annonces légales

Annonces légales parues le mercredi 24 novembre 2021 et le mercredi 15 décembre 2021 dans le journal *La République du Centre* et le jeudi 25 novembre 2021 et le jeudi 16 décembre 2021 dans *Le Journal de Gien*.

#### Annexe F: Certificat

Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

- Certificat constant la mise à disposition du public du dossier d'enquête
- Certificat de dépôt du dossier d'enquête

Annexe A: procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur Procès-verbal de 4 pages remis à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire par le commissaire enquêteur, le lundi 24 janvier 2022.				

Sébastien Bouillon Commissaire-enquêteur

> Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire À l'attention de Monsieur le Maire, Gilles Burgevin 8 place du Martroi 45730 Saint-Benoît-sur-Loire

> > Orléans, lundi 24 janvier 2022

#### Monsieur,

J'ai été désigné par le tribunal administratif pour conduire l'enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

L'organisation de l'enquête publique a été définie dans l'arrêté municipal n°92/2021 du 17 novembre 2021. L'enquête publique se déroulait du lundi 13 décembre 2021, et jusqu'au vendredi 14 janvier 2022 inclus. J'ai réalisé trois permanences, en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, le jeudi 16 décembre 2021 de 9h00 à 12h00, le mercredi 22 décembre 2021 de 16h00 à 19h00 et le vendredi 14 janvier 2022 de 16h00 à 19h00.

La phase durant laquelle le public pouvait s'informer sur ce projet et me communiquer ses observations et propositions est donc terminée. Je vous informe qu'une seule observation, transmise par voie électronique, a été portée au registre d'enquête publique. Aucune personne n'est venue me rencontrer durant mes trois permanences. Je n'ai reçu aucune observation par voie postale. Le secrétariat de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire m'a indiqué que personne n'était venu consulter le dossier d'enquête publique en dehors de mes permanences.

Après la clôture de l'enquête publique, le Code de l'environnement<sup>1</sup> prévoit que je vous communique, dans les huit jours, les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique, ainsi que mes interrogations sur le dossier. Elles ont pour objet de mieux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article R123-18 du code de l'environnement : [...] Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur [...] rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

comprendre le projet soumis à enquête publique. Elles s'appuient sur l'ensemble des éléments que j'ai recueillis durant l'enquête publique au travers :

- De ma lecture du dossier soumis à enquête publique.
- De la visite réalisée avec monsieur Gilles Burgevin Maire de Saint-Benoît-sur-Loire des zones concernées par le SPR, le jeudi 9 décembre 2021.
- De mes échanges appondis sur le SPR durant mes trois permanences avec :
  - o Monsieur Gilles Burgevin Maire de Saint-Benoît-sur-Loire
  - o Monsieur Jean-Claude Asselin 1er adjoint de Saint-Benoît-sur-Loire et titulaire de la commission locale du site patrimonial remarquable
  - o Madame Valerie Bondie secrétaire général de Saint-Benoît-sur-Loire.
- De l'observation inscrite sur le registre d'enquête publique.

Vous pouvez me communiquer vos réponses sur mes questions dans un délai de quinze jours. Elles m'aideront à forger mon opinion et argumenter mes conclusions.

Un mois après la clôture de l'enquête publique, je vous remettrai mon rapport contenant mon avis personnel et motivé sur le projet. Mes conclusions pourront prendre trois formes :

- Favorable.
- Favorable avec réserves. Si les réserves ne sont pas levées, l'avis est réputé défavorable.
- Défavorable.

#### Question du public

Une observation, transmise durant l'enquête publique par courrier électronique, a été émise durant l'enquête publique. Elle était accompagnée de deux photographies.

#### Verbatim:

Il est souvent question d'altération du paysage dans le règlement SPR que j'ai pu consulter sur le site internet de la mairie. Dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du règlement, je voudrais soumettre la proposition suivante : bannir le positionnement de zones de tri sélectif sur les voies d'accès à la ville.

#### Extrait d'éléments du dossier soumis à enquête publique :

Le SPR est une servitude publique.

Le règlement traite au chapitre IV.2 des entrées de ville. Les règles portent uniquement les clôtures et les essences de haies.

Le règlement est en « écriture positive » indiquant ce qui est autorisé plutôt que ce qui est interdit.

#### Question 1.:

Pouvez-vous analyser cette demande?

#### 2 Questions complémentaires du commissaire enquêteur

En prenant connaissance du règlement, j'ai noté certains éléments, repris ci-dessous :

- Chapitre 1.1.3.4 : coquille dans le titre. Il apparait les signes « | ».
- Chapitre 1.2.1 : coquille. « fortS » au lieu de « forts ».
- Les dessins des paragraphes 1.2.11 sur les devantures et 1.2.12 sur les enseignes sont les mêmes. Est-ce une coquille ou est-ce volontaire ?
- Chapitre 1.2.4.2 : La règle pour le bâti rouge portant sur les nouveaux percements, ne contient que le mot « conservation ». Cela peut prêter à interprétation.
- Chapitre 1.2.4.2 : la référence de page indiquée pour le bâti gris est erronée en raison de la repagination liée aux ajouts dans le document.
- Chapitre 1.2.10 : « bat gris », au lieu de « Bâti gris » souligné.
- Certaines pages du règlement sont vides. Il s'agit notamment des pages 1, 2, 23, 37, 45, 64, 68,70, 70. Est-ce volontaire pour des raisons d'impression ou des coquilles de mises en page.
- Certaines règles sont identiques pour les bâtiments dans des zones différentes. Parfois le règlement réécrit la règle, parfois il indique « *idem bâti + couleur* ». Cette différence est par exemple visible pour la règle 1.1.1 et la règle 1.1.3.4.
- Pour faciliter la recherche d'information dans le règlement, il pourrait être intéressant que le sommaire indique les titres jusqu'à la hiérarchisation de 3e niveau. Actuellement, le sommaire n'affiche que les titres de niveau 1 et 2.

#### Question 2.:

Pouvez-vous corriger le document s'il s'agit d'une coquille, voire le modifier si la proposition pour rendre le document plus agréable à utiliser vous semble intéressante ?

Le SPR est composé de trois documents : le rapport de présentation, le règlement et le document graphique. Pour cette première modification, le rapport de présentation n'a pas été mis à jour. Ce document date de septembre 2016. Les informations générales sont toujours valables, mais quelques données sont anciennes, voire obsolètes (référence au POS de la commune, nombre d'habitants datant de 2012...)

#### Question 3.:

Le choix de ne pas mettre à jour le rapport de présentation, mais de rédiger une note de synthèse et une note d'explication des modifications a-t-il été réalisé par souci d'efficacité ou pour d'autres raisons ?

Il est indiqué dans les comptes-rendus des réunions de la commission ayant travaillé sur les modifications à apporter au SPR que « n'y a pas de couleurs imposées (RAL) dans la réglementation SPR car il n'a pas vocation à limiter ». Un nuancier a été ajouté au règlement pour un meilleur accompagnement. Il a été défini à partir des tonalités et des valeurs présentes dans l'architecture t le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Lorsque l'on regarde un document sur un ordinateur, il peut exister des variations de couleur en fonction de l'écran et des réglages de l'utilisateur. De même lorsqu'on imprime ou photocopie un nuancier, en fonction de l'équipement utilisé, il peut y avoir des variations de rendues.

#### Question 4.:

Est-ce qu'il y aura des précautions à prendre pour les utilisateurs du nuancier-conseil pour éviter de l'utiliser de manière incorrecte ?

Le SPR réglemente la production d'énergies renouvelables. La règle prévoit que « les panneaux [...] seront sur des versants exposés au sud et non visibles depuis la rue [...] et auront un tiers de recouvrement au maximum sur les corps de logis mais sans limite pour les dépendances ». Pour les bâtis rouges ils doivent être invisible de l'espace public. Le SPR étant une servitude d'utilité publique, aucun projet de production d'énergie renouvelable ne peut dépasser une surface supérieure à 1/3 de la toiture. Cette règle était déjà présente dans la première version du SPR de 2017. Les évolutions technologiques sur les panneaux sont rapides. Il est probable que des solutions permettant une meilleure intégration paysagère apparaissent dans les prochaines années.

#### Question 5.:

Cette règle ne risque-t-elle pas, dans les prochaines années, d'empêcher la création de nouveaux projets qui seraient écologiquement intéressants et respectueux de l'architecture et du patrimoine ?

#### Question 6.:

Pouvez-vous indiquer comment a été assuré l'affichage réglementaire et complémentaire (lieu d'implantation de panneaux, date de mise en place, autres vecteurs d'information : nombre de visite sur la page du site internet dédié à l'enquête, panneau lumineux...) ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Commissaire enquêteur Sébastien Bouillon

Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire Gilles Burgevin



Annexe B : mémoire en réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire	
Mémoire en réponse de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.  Document transmis par la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire au commissaire-enquêteur en réponse au procès-verbal. Ce document est composé de 9 pages.	

# MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

# Réponses aux questions du Commissaire Enquêteur

#### 1 Question du public

Une observation, transmise durant l'enquête publique par courrier électronique, a été émise durant l'enquête publique. Elle était accompagnée de deux photographies.

#### Verbatim:

Il est souvent question d'altération du paysage dans le règlement SPR que j'ai pu consulter sur le site internet de la mairie. Dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du règlement, je voudrais soumettre la proposition suivante : bannir le positionnement de zones de tri sélectif sur les voies d'accès à la ville.

#### Extrait d'éléments du dossier soumis à enquête publique :

Le SPR est une servitude publique.

Le règlement traite au chapitre IV.2 des entrées de ville. Les règles portent uniquement les clôtures et les essences de haies.

Le règlement est en « écriture positive » indiquant ce qui est autorisé plutôt que ce qui est interdit.

#### Question 1.:

Pouvez-vous analyser cette demande?

# Réponse 1. :

Sur la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire, quatre entrées de ville principales sont en périmètre du SPR, délimitées chacune par un ouvrage d'art (pont). Aucune zone de tri sélectif n'est visible à ces quatre entrées d'agglomération.

Pour autant, ces zones de tri sélectif, présentes uniformément sur la Commune sont relativement bien intégrées : Ces points d'apport volontaires sont soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France, comme tout ouvrage divers d'intérêt général, nécessitant des contraintes d'implantation et d'accessibilité, et répondant aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Enfin, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont deux compétences intercommunales, transférées au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, avec lequel la Commune travaille sur une intégration optimale de ces points d'apport volontaire. Ainsi une

autre zone, plus excentrée, sera bientôt en service afin de désengorger les sites existants et pallier l'éventuel trop plein de dépôts.

#### 2 Questions complémentaires du commissaire enquêteur

En prenant connaissance du règlement, j'ai noté certains éléments, repris ci-dessous :

- 1. Chapitre 1.1.3.4 : coquille dans le titre. Il apparait les signes « | ».
- 2. Chapitre 1.2.1 : coquille. « fortS » au lieu de « forts ».
- 3. Les dessins des paragraphes 1.2.11 sur les devantures et 1.2.12 sur les enseignes sont les mêmes. Est-ce une coquille ou est-ce volontaire ?
- 4. Chapitre 1.2.4.2 : La règle pour le bâti rouge portant sur les nouveaux percements, ne contient que le mot « conservation ». Cela peut prêter à interprétation.
- 5. Chapitre 1.2.4.2 : la référence de page indiquée pour le bâti gris est erronée en raison de la repagination liée aux ajouts dans le document.
- 6. Chapitre 1.2.10 : « bat gris », au lieu de « Bâti gris » souligné.
- 7. Certaines pages du règlement sont vides. Il s'agit notamment des pages 1, 2, 23, 37, 45, 64, 68,70, 70. Est-ce volontaire pour des raisons d'impression ou des coquilles de mises en page.
- 8. Certaines règles sont identiques pour les bâtiments dans des zones différentes. Parfois le règlement réécrit la règle, parfois il indique « idem bâti + couleur ». Cette différence est par exemple visible pour la règle 1.1.1 et la règle 1.1.3.4.
- 9. Pour faciliter la recherche d'information dans le règlement, il pourrait être intéressant que le sommaire indique les titres jusqu'à la hiérarchisation de 3e niveau. Actuellement, le sommaire n'affiche que les titres de niveau 1 et 2.

#### Question 2.:

Pouvez-vous corriger le document s'il s'agit d'une coquille, voire le modifier si la proposition pour rendre le document plus agréable à utiliser vous semble intéressante ?

#### Réponse 2. :

- 1. Coquille corrigée
- 2. Coquille corrigée
- 3. Il ne s'agit pas d'une coquille, les croquis sont les mêmes.
- 4. La phrase est complétée pour une meilleure compréhension.
- 5. Correction apportée
- 6. Correction apportée
- 7. Certaines pages, en trop, ont été supprimées mais la majorité sont mises en place pour des questions d'impression.
- 8. Cela a été harmonisé et toutes les règles ont été réécrites.
- 9. Le sommaire est déjà dense et la Commission n'avait pas souhaité ajouter les sous titres des niveaux inférieurs.

#### Question 3.:

Le choix de ne pas mettre à jour le rapport de présentation, mais de rédiger une note de synthèse et une note d'explication des modifications a-t-il été réalisé par souci d'efficacité ou pour d'autres raisons

#### Réponse 3. :

La commune de Saint-Benoît est dotée d'un SPR depuis 2017. Après quelques années d'application du règlement, quelques ajustements et modifications du règlements se sont révélés nécessaires pour une meilleure compréhension, tant sur la forme que sur le fonds. Ces quelques adaptations ne remettent en cause ni le rapport initial ni le règlement existant

ces quelques adaptations ne remettent en cause ni le rapport initial ni le réglement existant et la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable a fait le choix d'une procédure simplifiée et efficiente. S'agissant de modifications mineures à la marge et non d'une restructuration complète, les membres de la commission n'ont pas jugé nécessaire de reprendre le rapport de présentation.

Il est indiqué dans les comptes-rendus des réunions de la commission ayant travaillé sur les modifications à apporter au SPR que « n'y a pas de couleurs imposées (RAL) dans la réglementation SPR car il n'a pas vocation à limiter ». Un nuancier a été ajouté au règlement pour un meilleur accompagnement. Il a été défini à partir des tonalités et des valeurs présentes dans l'architecture t le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Lorsque l'on regarde un document sur un ordinateur, il peut exister des variations de couleur en fonction de l'écran et des réglages de l'utilisateur. De même lorsqu'on imprime ou photocopie un nuancier, en fonction de l'équipement utilisé, il peut y avoir des variations de rendues.

#### Question 4.:

Est-ce qu'il y aura des précautions à prendre pour les utilisateurs du nuancier-conseil pour éviter de l'utiliser de manière incorrecte ?

#### Réponse 4. :

Un paragraphe sera ajouté :

Le présent nuancier s'inspire des couleurs du paysage et de l'architecture vernaculaire de Saint-Benoit-sur-Loire. S'agissant d'un nuancier conseil, les couleurs sont donc données à titre indicatif.

Le nuancier conseil s'applique aux menuiseries et aux ferronneries.

Les couleurs, de la plus saturée à la moins saturée, s'appliquent dans l'ordre suivant : fenêtre, volet, porte.

Les ferronneries reprennent les camaïeux précédents dans des tons plus foncés

Le SPR réglemente la production d'énergies renouvelables. La règle prévoit que « les panneaux [...] seront sur des versants exposés au sud et non visibles depuis la rue [...] et auront un tiers de recouvrement au maximum sur les corps de logis mais sans limite pour les dépendances ». Pour les bâtis rouges ils doivent être invisible de l'espace public. Le SPR étant une servitude d'utilité publique, aucun projet de production d'énergie renouvelable ne peut dépasser une surface supérieure à 1/3 de la toiture. Cette règle était déjà présente dans la première version du SPR de 2017. Les évolutions technologiques sur les panneaux sont rapides. Il est probable que des solutions permettant une meilleure intégration paysagère apparaissent dans les prochaines années.

#### Question 5.:

Cette règle ne risque-t-elle pas, dans les prochaines années, d'empêcher la création de nouveaux projets qui seraient écologiquement intéressants et respectueux de l'architecture et du patrimoine ?

#### Réponse 5. :

Les thèmes des modifications du règlement SPR ont été fait à travers l'analyse des dossiers d'urbanisme et des difficultés rencontrées depuis son application.

Aucun dossier concernant la production d'énergie renouvelable n'a été identifié par la Commission locale ; De plus, le PLU en vigueur sur le territoire communal édicte une règle identique à celle du SPR sur la totalité des zones.

Pour autant, lors de l'élaboration du règlement initial, il avait été fait le choix volontairement de ne pas rentrer dans la technique pour que les questions d'obsolescences ne se posent pas. Ainsi, si le dispositif mis en place respecte le principe, (par exemple de ne pas être visible) alors la règle est respectée.

Néanmoins, les documents d'urbanisme et SPR ont vocation à être modifiés régulièrement afin de s'adapter aussi bien aux besoins des territoires qu'aux avancées techniques et technologiques. Et une modification ou révision de ces documents pourrait être envisagée, à moyen terme, afin de prendre en compte certaines avancées techniques en matière de production d'énergies renouvelables.

#### Question 6.:

Pouvez-vous indiquer comment a été assuré l'affichage réglementaire et complémentaire (lieu d'implantation de panneaux, date de mise en place, autres vecteurs d'information : nombre de visite sur la page du site internet dédié à l'enquête, panneau lumineux...) ?

#### Réponse 6. :

<u>Affichage réglementaire</u>: 10 panneaux ( selon plan en annexe 1 ) + arrêté au panneau d'affichage extérieur de la Mairie ( constat d'affichage annexe 2) mis en place le 25/11/2021 dans l'après midi

<u>Affichage complémentaire : Affichage à l'accueil mairie + flyers à disposition (annexe 3) mis en place le 25/11/2021</u>

<u>Autre</u>: Publication sur Site internet (annexe 4) en actualité du 25/11/2021 jusqu'à la fin de l'enquête. Pas d'outils de statistiques en place ;

Publication sur application mobile Panneau Pocket du 25/11/2021 jusqu'à la fin de l'enquête (annexe 5): 235 personnes ont cliqué sur la publication correspondante.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNAUTE COMMUNES

VAL D'OR ET FORÊT

RAPPORT CONSTATATION

**POLICE MUNICIPALE** 

DATE

Le 26 novembre 2021

RAPPORT N°

21/P.M/2021

**OBJET**:

# **ENQUÊTES PUBLIQUES**

Nous, soussignés Brigadier Chef Principal PIRSON Stephen et Gardien RETORE Ludovic

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés en service au Poste de la Police Municipale de la Communauté de Communes Val de Sully à Bonnée (45460)

Vu les articles 21, 21-1, 21-2°, 21-2, 73, D.15 du Code de procédure Pénale, les articles L511-1, L511-2 du Code de la Sécurité Intérieur et la loi du 15 Avril 1999, rapportons les faits suivants que nous avons constatés en uniforme et conformément aux ordres recus.

# **CONSTATATIONS ET FAITS**

Ce jour, le 26 novembre 2021 à 10h00, nous constatons sur la commune de St Benoit sur Loire (45730), la mise en place de panneaux avec l'affichage des avis d'enquête publique concernant « Modification SPR ».

Les panneaux avec l'affichage de l'avis d'enquête publique ont été installés sur la commune de St Benoit sur Loire aux emplacements suivants :

- Place du Martroi
- Place de l'Université
- Entrée d'Agglo Rd60- Les Chenaudes
- La Motte Le Roy (intersection Marronnier)
- Le Port
- Carrefour De Fleury
- Intersection La Croix Verte
- Les Places (Boite aux lettres)
- La Chapelle
- Les Boutrons (Carrefour Bonneau)
- Mairie, 8 place du Martroi (panneau d'affichage)

Nous rédigeons le présent rapport à toutes fins utiles.

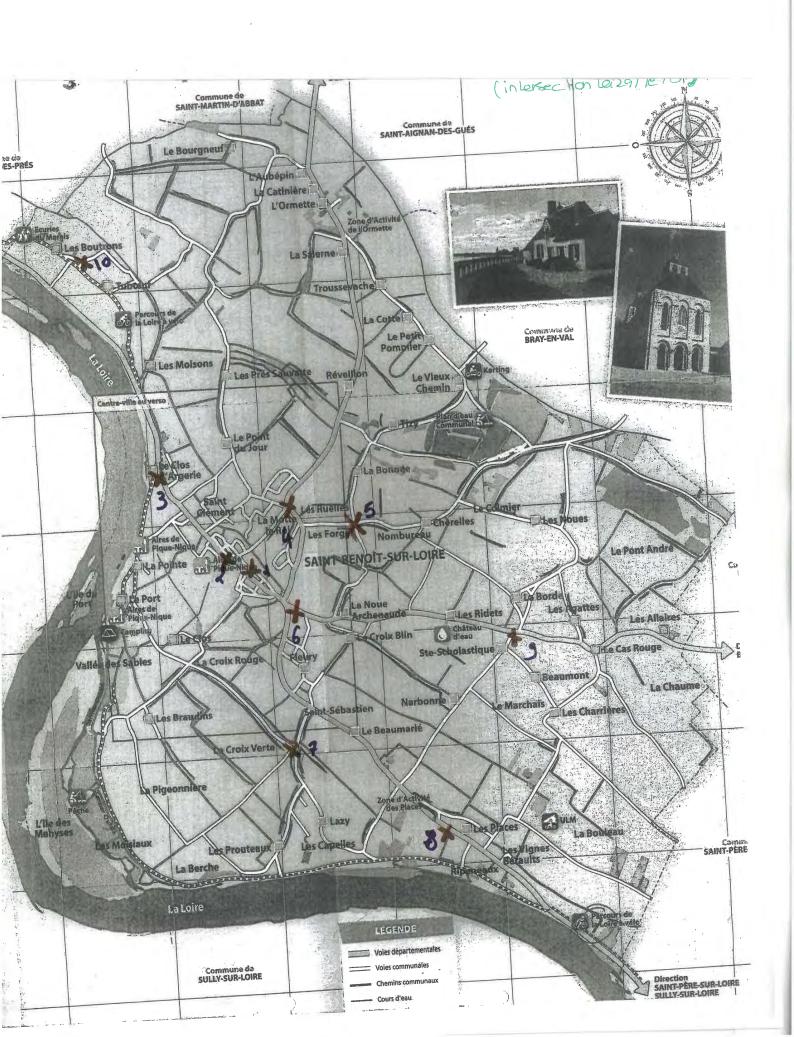
Fait et clos à Bonnée (45460) le 26 novembre 2021

Le Brigadier-Chef Principal PIRSON Stephen et Gardien RETORE Ludovic

DU VAL DE SULLY

#### **TRANSMISSIONS**

- M. le Maire de St Benoit sur Loire
- Copie conservée pour archives



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

# MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ( AVAP )

DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

L'enquête publique portant sur la modification du règlement SPR se déroulera en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.

# Du 13/12/2021au 14/01/2022 Aux jours et heures habituels d'ouverture

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

- ✓ Jeudi 16 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- ✓ Mercredi 22 décembre 2021 de 16h00 à 19h00;
- ✓ Vendredi 14 janvier 2022 de 16h00 à 19h00.

Les dossiers peuvent être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- A la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, soit sur format papier, soit sur un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse suivante: Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire. 8 Place du Martroi Charles de Gaulle 45 730 Saint-Benoît-sur-Loire.
- Sur le site internet de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire : <a href="http://saint-benoît-sur-loire.fr">http://saint-benoît-sur-loire.fr</a>.

Chacun peut consigner ses observations sur les registres d'enquête, ou :

- par voie électronique à l'adresse : valerie.bondie@mairie-st-benoit.fr
- par écrit, à l'intention du commissaire enquêteur, à l'adresse : Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire. 8 Place du Martroi Charles de Gaulle 45 730 Saint-Benoît-sur-Loire.

Au terme de l'enquête publique et après examen des observations du public, la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire approuvera la modification du règlement SPR.





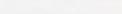


La cantine























#### AGENDA









Rendez-vous sur l'AGENDA de la communauté de communes



#### Météo

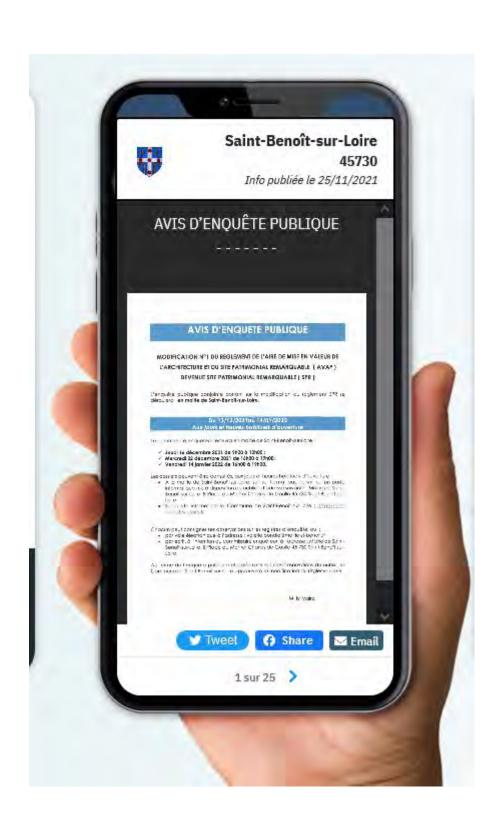


#### Nous situer



#### Contact

de contact, nous rapidement.	vous repondions
NOM	PRENOM
INSCRIRE VOTR	E EMAIL
MESSAGE	





Annexe C : Arrêté d'enquête publique Arrêté municipal de Saint-Benoît-sur-Loire n°92/2021 du 17 novembre 2021 prescrivant l'enquête publique.				
1 1				



Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

ID: 045-214502700-20211117-92\_2021-AR

# DES ARRÊTÉS DU MAJIRE

Arrêté n° 92/2021

Portant organisation d'une enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire

# Le Maire de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L631-1 à L631-4,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants modifiés par le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011,

Vu la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'architecture et au Patrimoine, dite Loi LCAP,

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02/12/2017 en date du 27 février 2017 approuvant la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire communal, devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis lors,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 04/49/2019 en date du 20 mai 2019 instaurant une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR),

Vu la tenue de la CLSPR en date du 22 juin 2021 approuvant les propositions de modification du règlement AVAP devenue SPR sans modification du périmètre,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°07/47/2021 en date du 27 septembre 2021 arrêtant le projet de modifications du règlement AVAP devenue SPR,

Vu la décision n° E21000118/45 de la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 27 octobre 2021, portant désignation de M. Sébastien BOUILLON commissaire enquêteur ;

#### ARRETE

# Article 1:

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification n°1 du règlement AVAP devenue SPR sur la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

Le règlement SPR est une servitude d'utilité publique qui est annexé au PLU.

La modification du règlement SPR (ex AVAP) a pour principaux objets :

- ✓ Apporter des compléments d'informations sur les clôtures et portails ;
- √ Rédiger des articles sur les abris de jardins, annexes et piscines ;
- √ Traiter les enseignes et vitrines commerciales ;
- ✓ Ajouter un nuancier de couleur, défini à partir des tonalités et valeurs présentes dans l'architecture et le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Le dossier de modification du règlement AVAP devenue SPR se compose des pièces suivantes :

- ✓ Une notice de présentation ;
- ✓ Les pièces du SPR existantes et modifiées ;
- ✓ Les pièces de procédures.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, à conficie du lundi 13 décembre 2021 et jusqu'au vendredi 14 janvier 2022 inclus.

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire (8, place du Martroi Charles de Gaulle - 45 730 Saint-Benoît-sur-Loire).

#### Article 3:

Sébastien BOUILLON, ingénieur en activité, a été désigné en qualité de Monsieur commissaire enquêteur par décision de la Présidente déléguée du Tribunal administratif d'Orléans, en vue de procéder à ladite enquête publique.

#### Article 4:

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 et jusqu'au vendredi 14 janvier 2022 inclus, les pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la Mairie de Saint-Benoit-sur-Loire, où toutes personnes pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, soit :

- Le lundi de 15h00 à 17h45;
- Le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00;
- Le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique dédié, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site internet de la Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivante : https://saint-benoit-sur-loire.fr/

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire (8 Place du Martroi Charles de Gaulle- 45 730 Saint-Benoît-sur-Loire), où elles seront annexées au registre.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à valerie.bondie@mairie-st-benoit.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales au cours de permanences organisées en mairie de Saint-Benoîtsur-Loire aux dates et horaires indiqués ci-après :

- Jeudi 16 décembre 2021 de 9h00 à 12h00;
- Mercredi 22 décembre 2021 de 16h00 à 19h00;
- Vendredi 14 janvier 2022 de 16h00 à 19h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête.

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures sanitaires en vigueur : port du masque, gel hydroalcoolique obligatoire, et utilisation d'un stylo personnel.

#### Article 5:

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celleci, le Maire de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire publie un avis d'enquête publique par voies d'affiches et par tous les procédés en usage au sein de la commune. En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et conformément à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, il sera procédé à l'affichage du même avis (au format A2 de couleur jaune) sur les sites concernés par le SPR et visible de la voie publique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat établ Reçuen préfecture le 18/11/2021 Saint-Benoît-sur-Loire attestant l'accomplissement des mesures d'a L'avis d'enquête publique sera également inséré en caractères ap ID: 045-214502700-20211117-92+2021-AR

locaux publiés dans le département, une première fois quinze jours au moins avant le début de l'enquête et une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci.

#### Article 6:

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis sans délai au commissaire enquêteur, accompagné des dossiers d'enquête et des documents annexés. Le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dés réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le Maire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour répondre aux questions et observations éventuelles. Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise au Président du Tribunal Administratif et au Préfet du Loiret.

#### Article 7:

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception en Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie et sur son site internet.

#### Article 8:

Les résultats de l'enquête publique seront présentés à la commission locale du SPR qui émettra un avis sur les suites à donner.

A l'issue de l'enquête publique, la commune de Saint-Benoît-sur-Loire saisira le Préfet pour accord sur le projet.

Après accord du préfet, le projet de modification du règlement AVAP devenue SPR, éventuellement amendé pour tenir compte de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis à l'assemblée délibérante de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire, laquelle sera amenée à statuer sur ce projet.

#### Article 9:

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire.

#### Article 10:

Monsieur le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Commissaire Enquêteur et à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 17 novembre 2021.

Acte certifié exécutoire Reçu en Préfecture Publié ou Notifié

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir/ devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.





Annexe D : Avis d'enquête publique  Avis d'ouverture de l'enquête publique.				

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

# **MODIFICATION N°1**

# DU REGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DEVENUE SPR COMMUNE DE SAINT BENOIT SUR LOIRE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté municipal n° 92/2021 en date du 17 novembre 2021, il sera procédé du **lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022** inclus sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire à une enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

La modification du règlement SPR (ex AVAP) a pour principaux objets :

- ✓ Apporter des compléments d'informations sur les clôtures et portails ;
- Rédiger des articles sur les abris de jardins, annexes et piscines ;
- ✓ Traiter les enseignes et vitrines commerciales ;
- ✓ Ajouter un nuancier de couleur, défini à partir des tonalités et valeurs présentes dans l'architecture et le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Est désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur Monsieur Sébastien BOUILLON, ingénieur en activité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, les pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la Mairie de Saint-Benoit-sur-Loire, siège de l'enquête, où toutes personnes pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, soit :

- ✓ Le lundi de 15h00 à 17h45;
- ✓ Le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00;
- ✓ Le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique dédié, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site internet de la Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivante : https://saint-benoît-sur-loire.fr/

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire (8 Place du Martroi Charles de Gaulle—45 730 Saint-Benoît-sur-Loire), où elles seront annexées au registre.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à valerie.bondie@mairie-st-benoit.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales au cours de permanences organisées en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire aux dates et horaires indiqués ci-après :

- ✓ Jeudi 16 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- ✓ Mercredi 22 décembre 2021 de 16h00 à 19h00;
- ✓ Vendredi 14 janvier 2022 de 16h00 à 19h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire dès la publication du présent avis.

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures sanitaires en vigueur : port du masque, gel hydroalcoolique obligatoire, et utilisation d'un stylo personnel.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception en Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie et sur son site internet <a href="https://saint-benoît-sur-loire.fr/">https://saint-benoît-sur-loire.fr/</a>.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal sera amené à statuer sur le projet de modification n°1 du règlement AVAP devenue SPR et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification de règlement en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire - 8 place du Martroi Charles de Gaulle - 45 730 Saint-Benoît-sur-Loire.



Annexe E : Annonces légales  Annonces légales parues le mercredi 24 novembre 2021 et le mercredi 15 décembre 2021 d le journal <i>La République du Centre</i> et le jeudi 25 novembre 2021 et le jeudi 16 décembre 2021 d <i>Le Journal de Gien</i> .	ans ans

# Avis d'obsèques / Annonces classées

## AVIS D'OBSÈQUES

dansnoscoeurs.fr

## CHÂTILLON-COLIGNY SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Patrick ROY et Séverine

Marie-Pierre et Benoit BARON, ses enfants ; Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants Et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### **Madame Micheline ROY**

née DUMEZ

survenu le jeudi 18 novembre 2021, à l'âge de

Sarvena le jeda la localista companya de la Secución de la cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 novembre 2021, à 10 heures, en l'église de Châtillon-Coligny, où l'on se réu-

Condoléances sur registres uniquement Fleurs naturelles uniquement. PF Dépée, Châtillon-Coligny (02.38.92.51.82).

#### **SULLY-SUR-LOIRE**

M. Claude COUTAN, son époux ; Benoît, son fils, Ainsi que toute sa famille ont la douleur de vous faire part du décès de

#### **Madame Jacqueline COUTAN** née MUZARD

survenu le 19 novembre 2021, dans sa 76° an-née. Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 25 novembre 2021, à 10 h 30, en l'église Saint-Ythier de Sully-sur-toire, suivies de l'in-humation au cimetière de Cerdon. Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-

Sully Funéraire, Pezin (02.38.36,46,39).

#### LA BUSSIÈRE

Claudie et Gérard BOURNEUF, ses parents ; Coralie et Stéphane COCHET, sa sœur et son beau-frère : Lou-Ann, sa nièce, Et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Madame Vanessa BOURNEUF

survenu le jeudi 18 novembre 2021, à l'âge de

La cérémonie religieuse aura lieu le ven-dredi 26 novembre 2021, à 14 heures, en l'église de La Bussière, où l'on se réunira. PF Dépée, Châtillon-Coligny (02.38.92.51.82).

#### SAINT-MARTIN-SUR-OCRE — GIEN

Mme Jeannette et Yves MEUNIER, Mme Brigitte BORDILLON et Claude, mme Brigitte Bokhillon et Lidiae, ses sœurs-et ses beaux-frères; Bernard « Coco » MAUGÉ, Annie MAUGÉ, Agnès MAUGÉ, Armelle CHARLES, Michel BONGIBAUT, Yoann BORDILLON, William BORDILLON Ses neveux et nièces.

Et toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de

## **Monsieur Jacky POULIN**

survenu à l'âge de 63 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 30 novembre 2021, à 14 h 30, en l'église de Saint-Martin-sur-Ocre. Condoléances sur registres. Cet avis tient lieu de faire part et de remer-

PF Bourselot-Caton, Gien (02.38.38.23.23).

Ses neveu et nièces, Ses cousins et cousines Ainsi que toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de

#### Madame Andréa LARUE

survenu le 19 novembre 2021, dans sa 100° année.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 25 novembre 2021, à 15 heures, en l'église Saint-Etienne de Briare, suivies de l'inhuma-tion au cimetière du Canal.

PF Alves-Cruz, Briare (02.38.31.22.16).

#### COULLONS

Monique, Marie-Françoise, Alain, Rémy, ses frères et sœurs ; Son beau-frère et sa belle-sœur ; Ses neveux et nièces, Ainsi que toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de

#### **Monsieur Georges DION**

survenu le 18 novembre, à l'âge de 72 ans. Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 25 novembre 2021, à 15 heures, en l'église de Coullons, suivies de son inhumation au cimetière du même lieu.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer

PF Albiniennes, Aubigny-sur-Nère.

819740

#### SANTRANGES

Ses enfants. Ses petits-enfants Et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### **Madame Jeannine LAZERME**

née CHOISEAU

à l'âge de 91 ans.

Ses obsèques religieuses auront lieu le lundi 29 novembre 2021, à 10 heures, en l'église de Santranges, suivies de sa crémation au cré-matorium d'Amilly. Pas de plaques

Cet avis tient lieu de faire part et de remer-

PF Bourselot-Caton, Bonny (02.38.31.62.98)

## SULLY-SUR-LOIRE

Mme Monique PASQUET, son épouse : Sa famille et ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

## **Monsieur Lionel PASQUET**

dit «Raymond»

Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 26 novembre 2021, à 14 h 30, au cimetière de Sully-sur-Loire, où l'on se réunira. Condoléances sur registre.

Ni fleurs ni plaques, mais un don en faveur de la SPA de Gien.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-

Sully Funéraire, Pezin (02.38.36.46.39).

820030

## Avis d'obsèques

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements

du lundi au vendred de 9 h à 20 r week-end et jours férié de 18 h à 20

obseques@centrefrance.com

04.73.17.31.41

## **AVIS DE DÉCÈS**

#### AVIS DE DÉCÈS GIFN

Nous avons le regret de vous annoncer le

#### **Madame Eliane ALIMONIER**

survenu le 13 novembre 2021, à l'âge de

Les obsèques religieuses ont été célébrées mardi 23 novembre 2021, en l'église de

PF Bourselot-Caton, Gien (02.38.38.23.23).

#### **AVIS DE DÉCÈS** BRIARE — AUTRY-LE-CHÂTEL

Mme Denise POINT, son épouse ; Mme et M. Marie-Solange et Michel GUILLET, sa sœur et son beau-frère ; Ses neveux et nièces Et toute la famille ont le regret de vous faire part du décès de

#### **Monsieur Jean-Charles POINT**

survenu le 16 novembre 2021, à l'âge de 78 ans.

3 ans. Les obsèques religieuses ont été célébrées mercredi 24 novembre 2021, en l'église d'Autry-le-Châtel.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-

PF Bourselot-Caton, Gien (02.38.38.23.23).

## **REMERCIEMENTS**

#### **BEAULIEU-SUR-LOIRE** SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE

Ginette et Alain RAIMBAULT, Maryse MENEAU, ses enfants ; Elise et Camille PEROT, ses petites-filles

Et toute la famille très touchés par les marques de soutien et d'amité que vous leur avez témoignées lors du décès de

#### **Monsieur ROLAND MENEAU**

vous adressent leurs sincères remerciements.

#### SAINT-GONDON

Mme Maryse AUPART, Ses enfants Et toute la famille,

profondément touchés par les marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez té-moignées lors du décès de

#### Monsieur Georges AUPART

vous expriment leurs très sincères remercie ments.

PF Michel Chasseignaux, Sully-sur-Loire

#### ARRABLOY

Pascal TISSIER, son époux, Et ses filles, Carine et Stéphanie très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez té-moignées lors du décès de

#### **Agnès TISSIER**

vous remercient profondément, ainsi que pour votre générosité envers la Ligue contre le can-

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

## **ANNONCES** LEGALES

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

#### **ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

Par jugement du 21 octobre 2021, le tribunal judiciaire de Montargis a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'octif de : l'Association TROUPE ORA JAZZ, rue de Fouchard, 45570 Ouzouer-sur-

COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

## **AVIS D'OUVERTURE** D'ENQUETE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION N° 1 DU RÈGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Par arrêté nº 92-2021 du 17 novembre 2021, il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté municipal nº 92/2021 en date du 17 novembre 2021, il sera procédé du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, sur le terrifroise de la commune de Saint-Benôt Sar-Loire à une enquête publique relative à la modification n° 1 du règlement de l'association publication de l'accession de l'acc

Loire à une enquête publique relative à la modification nº 1 du règlement de l'aire de mise en valuer une la rachitecture et du partimionie devenue site partimionie memarquoble sur la commune de Saint-Bendro-Just-Gire. La modification du règlement SPR (ex AVAP) o pour principoux objets : opporter des compliements d'informations sur les clairuses et portaits ; rédiger des arricles sur les obris de jardins, annexes et piscines ; rotale les enseignes et stritines commerciales ; ojouter un nuancier de couleur, défini à partir des tonalités et valeurs présentes dans l'architecture et le poisage de Saint-Benoît-sur-Loire. Est désigné par le tribunal administratuir d'Orléans comme commissaire enquêteur M. Sébastien 80/ULION, ingeiner en activité. Periodnit totale la durée de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 au vendréal 14 janvier 2022 inclus, les pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la maine de Saint-Benoît-sur-Loire, se seront déposées à la maine de Saint-Benoît-sur-Loire, ségée de l'enquête, du toutes personnes pourront en première connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les samoids, dimanches et jours fériés, soit : le lundi, de 15 heures à 17 h 45; le marcial et le jeud, de 9 heures à 12 heures è 12 heures à 19 leures à 19 heures à 19 h

le mercredi et le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19

heures. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'énquête publique sur un poste informatique dédié, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivonte : https://saint-benoît-sur-loire.fr/ less personnes qui le désirent pourront, au cours de cette pérode, soit consigner leurs observations sur le registre ouver à cet effet, à feuillets non mobiles, d'ois et paraphés par le commissaire enquêteur, soit les odresser par écrit au commissaire enquêteur, en moirie de Saint-Benoît-sur-Loire, du elles seront nonexées ou registre.

Loire), où elles seront annexées au registre. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : valerie.bondie@mairie-st-benoit.fr Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de

recevoir les observations écrites et orales au cours de permanences orga-nisées en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire aux dates et horaires indiqués

nisées en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire aux dates et horaires indiqués d-sprès :
- jeudi 16 décembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 16 décembre 2021, de 16 heures à 19 heures ;
- vendredi 14 januer 2022, de 16 heures à 19 heures ;
- vendredi 14 januer 2022, de 16 heures à 19 heures ;
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'equalet publique quayès de la marine de Saint-Benoîtsur-Loire dès la publication du présent avis .
- Touton de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures sanitaires en vigueur : part du masque, gel hydroalcoolique obligatoire, et utilisation d'un stylo personnel.

d'un stylo personnel. À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du com-

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conducions du com-missaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un (1) on à compter de leur réception en marine de Saint-Benoît-sur-Loire, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la marine et sur son site intér-net : https://saint-benoît-sur-loire (noir) pal sera amené à statuer sur le projet de modification n°1 du règlement AVAP devenue SPR et pourro, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider 5 il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification de règlement en vue de son approbation.

# Annonces classées

## **ANNONCES** LÉGALES

04.73,17,31,27 legales@centrefrance.com

#### VIE DES SOCIÉTÉS



SELARL Marjorie de DECKER et Morgane MONNIER Notaires associés Place des Douves, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

## **CLÖTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 sep-tembre 2021 enregistré au SPF et de l'enregistrement d'Orléans 1, le 11 actobre 2021, dossier 2021 0011127s réf. à 5604PD1 2021 N002002, il a été appraude les comptes de la judiation de la SCI EUGLIABOIS IMMOSI-IUR, au capital de 15,244,90€, siège social à Châteauneufsur-laire (45110), 12, jace de la Vieille-laille, PSC Orléans 322,149,659, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et pro-noncé la dâture des operations de liquidation à compter du 20 septembre 2021. Les actes, pièces et comptes définits de la liquidation seront dépo-sés au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.



SELARI. Marjorie de DECKER et Morgane MONNIER Notaires associés
Place des Douves, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

### DISSOLUTION

Por décision de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2020, enregistré au SIP et de l'enregistrement Oriéans 1, le 11 octobre 2021, dossier 2021 00109924, c'éferce 4504P01 N01975, il a été décidé la dissolution oritiquée de la société RRATINI, au capital de 2,000 é, siège social à Férolles (45150), 30, route de Sondillon, RCS Oriéans 492,789,938, à complet du 16 juillet 2020. M. Medry FRATINI, demeurant à Férolles, 30, route de Sondillon, « été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Orléans.



publiez votre

ANNONCE LÉGALE EN LIGNE

Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles

Réglez par CB
 Téléchargez votre attestation

**RENDEZ-VOUS SUR** grandpublic.centreofficielles-legales.com

centreOfficielles.

ALICE BALKE

SAS en liquidation au capital de 5.000 €

Siège social : 26, rue de la Gare, 45000 Orléans

RCS Orléans 829.280.353

## **CLÖTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2021, Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M<sup>™</sup> Aire CARNER de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la dôture des opérations de liquidation à compter du 25 octobre 2021.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.

Pour avis.

BEAUCE CHAMPAGNE OIGNON Société coopérative agricole à capital variable 2, rue du Soleil-Levant, 45300 Sermaises RCS Orléans D 323, 337.782 Nº agrément : 11334

## **AVIS DE CONVOCATION**

Les assoriés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 décembre 2021, à 9 heures, à la salle culturelle de Sermaises (46300), avenue de la Gare, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour

suvant :
- craports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ;
- approbation des comptes de l'exercice dos le 30 juin 2021 ;
- quatus oux administrateurs ;
- approbation des comptes de l'exercice dos le 30 juin 2021 ;
- quatus oux administrateurs ;
- approbation des d'owentions réglementées ;
- constatation de la variation du capital social ;
- diffectation du restutt ;
- renouvellement des mondats d'administrateurs ;
- indemnités de temps passé du conseil d'administration ;
- budget alloute à la formation des administrateurs ;
- compte rendu des actions et de la gestion du PO et du FO 2021 ;
- présentation du PO 2022 et approbation des modalités de financement
du FO 2022;
- délégations au conseil d'administration pour la capetire et la seize de

délégations au conseil d'administration pour la gestion et la mise en aeregations du conseil à doministration de couvre des programmes opérationels;
 pouvoirs pour accomplir les formalités.

Il est possible de prendre connaissance au siège social, quinze (15) jours avant la date des assemblées, des documents prévus à l'article 35 des

Le président.

M\* Laurent BOUGRIER Notaire 72 bis, rue Charles-Beauhaire, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par M' Laurent BOLORIER, notose, titulaire d'un office notarial sis à Saint-Jean-de-la-Reulle (lairet), 72 bis, rue Charles-Reunhaire, le 15 novembre 2021, a été constituée une SCI. Objet : la constitution et la transmission d'un patrimoine mobiler et/quo immobiler et notamment l'acquisition, l'opport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construcion, l'améragement, l'administration, la lo-cation et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobillers, la construcion, l'améragement, l'administration, la lo-cation et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobillers, la construcion, l'améragement, fordiministration ou autres titres, la gestion de tout patrimoine financier, violeurs mobilières, ou compte de dépôt, souveirre tout l'ope d'investissement patrimonial. Dénomination sociale : SCI CLANSI. Siège social : Ondiens (46000), 81, rue de l'avel, punté : 99 annés, Capital social : 1.000 €. Gérants : M. Jookim Jean VALERO, demeurant à Oriéans (45000), 12, rue des Murrins. Lo société sera immotratulée au RCS d'Orléans.

#### **ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE

### **AVIS DE CONSULTATION**

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE À ENREGISTREMENT

La préfète du Loiret communique

La préfète du Loiret communique :
Une consultation du public est ouverte, du jeudi 9 décembre 2021 au mercred 15 janvier 2022 indus, sur la diemonde d'enregistrement présentée par la société EXIA PRODUCTION pour la réalisation d'une plateforme logistique sur la commune de Meung-sur-laire (45120), par c'activités synèreire Val-le-laire. Le dossier sera déposé en mainé de Meung-sur-Laire, où le public pourra en prendre connatissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les heurres d'ouverture des bureaux. Esto siscervations pourrant égolement lets autres d'ouverture des bureaux. Esto siscervations pourrant égolement être adressées par voie postation s, service sécurité de l'environnement industriel, 181, ruce de Bourgopne, 45042 Orléans Cedex ou par voie electronique à l'adresse courrielle : d'apps-se-eva@ioiret.gouv. l'in La demandre du pétitionnaire sera égolement consultable sur le site internet des services de l'état dans le loiret, www.loiret.gouv.fr a l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté de refus oud enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulères complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêtés ministèries, ou pracédera à l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisotion.



A. PIASTRA - C. MOLLET - L. PREVERT Avocats 15, rue Triqueti, 45200 Montargis Tél.02.38.85.47.82 - Fax 02.38.93.94.28

## **EXTRAIT DE REQUÊTE**

Mme Nadia KOBZAR née le 22 août 1955 à Pont-Sainte-Maxence (Oise), Mme Madia KOBZAR née le 22 août 1955 à Pont-Sainte-Maxence (Dise), de nationalité rângroise, domiciliée 62, rue de la Vieille-Montagne, 6,0700 Pont-Sainte-Maxence, a déposé auprès du tribunal judiciaire de Montar-gis, une requête aux fins que soit prononcée judiciairement l'absence de son grand-père, M. Jean KOBZAR, né le 8 mars 1902 à Poltowskoia (Rus-sie) en vertu des dispositions de l'article 122 et suivant du Code civil, le jugement de déclaration d'absence valant décès.

La présente publicité est faite conformément aux dispositions de l'article 123 du Code civil.

Par le procureur de la République de Montargis.



**AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING** 

## **AVIS**

Par délibération nº 21-275 du 16 novembre 2021, le conseil communau-taire a approuvé les modalités de la concertation avec le public pour la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLUI-ID sur

nnse en ceuvel eu le procesure de modroton simplifiée du PULHD sur la commune d'Amilly, secteur Ny. Cette délibération, accompagnée des on dossier de concertation, est con-sultable à l'AME et en maries d'Amilly, oux heures et jours d'ouverture habituels du 1º décembre au 7 janvier 2022. To outre, elle sera d'inéhe au siège del AME ainsi que dans les communes membres de l'AME concernées par le PULHD.

agglomération Montargoise Girives du loing

AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

## AVIS

Par délibération nº 21-276 du 16 novembre 2021, le conseil communau-taire a approuvé les modalités de la concertation ovec le public pour la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PULHO sur les communes de Amilly et Montargis, Secteur URU. Cette délibération, accompagnée de son dosseir de consultation, est con-sultable à l'AME et en mainée de Amille et Montargis, aux heures et jours d'ouverture habituels du 1" édecembre au 7 janvier 2022. En outre, elle serva d'infée au siège d'AME ainsi que dans les communes membres de l'AME concernées par le PULHO.

COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

## **AVIS D'OUVERTURE** D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION N° 1 DU RÈGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SVR)

REMARQUABLE (SPR)

Par árrété nº 92-2021 du 17 novembre 2021, il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté municipal nº 92/2022 en date du 17 novembre 2021, il sera procéde du undi 13 décembre 2021 au vendred 14 janvier 2022 inclus, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-loire à une enquête publique relative à la modification n° 1 du réglement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du partimoine devenue site potrimoinal remarquables ur la commune de Saint-Benoît-sur-loire. La modification du règlement 5º Ric « NAVPa ) a pour principaux objets : apporter des compléments d'informations sur les clâtures et portals ; rédiger des oricles sur les obsis de jardins, annexes et piscines ; trailer les enseignes et virtines commerciales ; ojouter un nuancièr de couleur, défini à partir des tonolités et valeurs présentes dons l'architecture et le poysage de Saint-Benoît-sur-loire. Est désigné par le tribunal administratif d'Oriéans comme commissaire enquêteur M. Sebastien BOUILLON, ingénieur en activité. Pendont toute la durée de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 au vendredit la janvier 2022 inul, se pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la mairie de Saint-Benoît-sur-loire, siège de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 au vendredit la janvier 2022 inul, se pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la mairie de Saint-Benoît-sur-loire, siège de l'enquête, de l'undi 13 décembre 2021 au vendredit la janvier 2022 inul, se spièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la mairie de Saint-Benoît-sur-loire, siège de l'enquête, le lundi, de 15 heures à 17 h 45 ; le marcredi et le quid, de 9 heures à 12 heures è 15 heures à 19 heures .

- le metreux et le renancier, par le heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique dédié, aux jours et heures d'ouverture de la marie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site informatique de l'année de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site informatique de la la muirie de Saint-Benoît-sur-loire, à l'adresse suivante :

internet de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivante https://saint-benoît-sur-loire.fr/

https://soint-benofisur-loire fr/
Les personnes qui le désirent pourront, ou cours de cette période, soit consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, à feuilles non mobiles, cités et paraphés par le commissaire enquêteur, soit les odresser par écrit au commissaire enquêteur, soit les odresser par écrit au commissaire enquêteur, soit les observations (B, place du Martori-Charles de Gaulle, 45730 Saint-Benoft-sur-loire), de les ses ront nancées au registre.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées por courrier électronique envoyé à : valeire bondée @mainies-t henoit. File commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public difin de recevoir les observations écrites et ordes au cours de permanences arganisées en maine de Saint-Benoît-sur-loire aux dates et horaires indiqués caprès :

ci-après : - jeudi 16 décembre 2021, de 9 heures à 12 heures

-jeudi in décembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
-metracid 22 décembre 2021, de 16 heures à 19 heures ;
-wendred 14 jameir 2022, de 16 heures à 19 heures ;
-vendred 14 jameir 2022, de 16 heures à 19 heures ;
-loute personne peut, sur sa demande et à est frois, obtenir communication du dossier d'enquete publique quantés de la marine de Saint-Benoîtsur-Loire des la publication du présent avis .
- for raison de 10 sutations sonatione portrailler leike à la pandémie de COVID-19, il sera demandé ou public de respecter les mesures sonatoires en vigueurs ; port du masque, gel hydroolcoolique obligatoire, et utilisation d'un stylo personnel.

en vigueur: port du masque, gel hydroalcoolique obligatorie, et utilisation d'un stylo pesnou.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sero tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de leur réception en moirie de Sointéeroit-sur-foire, aux jours et heures hobituelles d'ouverture de la marine et sur son site Internet: https://sianthepentsur-foire internet: https://sianthepentsur-foire-foi

approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, 8, place du Martroi-Charles-de-Caulle, 45730 Saint-Benoît-sur-Loire.

Besoin de **déménager ?** centre**immo.** 



HOTEL RESTAURA Clermont-Ferro

crute réceptioniste (h/f), anglais obligatoir autre langue Ora cuscit lit de dignis audic temposs equidem sequam quidella postrupta archic tempore, autatem quia si autecatur soluptae ped quiscil e sit que occusae rchit, sandae co etur Agnis desedic iaectis itatur aut am sapid evelese eriorum latı nem quatur. At quaestempel ium nis duci robanih

LES PETITS PAINS LE: PELITS PAINS sponsoibilé limitée capital de 10.000,00 € ige social : 26, rue du Petit Chesseur à Saint-Jean-de la-Ruelle (45140) RCS Orléans 808,941,942

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2021, l'associée unique a

- Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 octobre
- Nommé en qualité de liquidatrice M<sup>ne</sup> Bérénice PERRIN demeurant
- Nomme en quante de liquidatione Mill Berence PERRIN del 5, impasse des Muriers à Soint-Jean-de-Braye (45800).
   Fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social actuel.

Pour cvis.

Par acte SSP du 07/12/2021 a été constituée une Société Civile Immabi Par acte SSP qui a7/12/2021 a été constituée une Société Gville Immabilitére dénormanée ANDIEGO. Séles cosíci - 450 Rue Lécendr De VINICO à 45400 SEMOY. Capital : 500 é. Objet sociól : Acquisition, propriété, administration, gestion, vente et exploitation par bail, lacotion ou autrement, vente, de lous immerbles biblis ou non bails et de tous biens et droits immobiliers. Gérante: Mime Sandy DOMNACUEZ demeunant 157 Rue aux Chads -4560 Saint Hilaine Saint Mesmin. Lestion de parts : Toute ression de parts est soumise ou prénable à agrément de la collectivité des soudies réanies a Assemblée Gérândea Durée : 99 ans à compter de son immotriculation ou RCS d'Orléans.

#### ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Préfète du Loiret

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA ORFEFTE DILLOPRET COMMUNIQUE : -

Une enquête publique unique de 32 jours consécutifs sero ouverte du lundi 3 janvier ou jeudi 3 février 2022, sur le termoire de la commune de SEMOY

préalable à la déclaration d'útilité publique des opérations nécess à laréalisation de la seconde phase ppérationnelle de la zone d'aména-gement concerté(ZAC) du Chomp Prieur sur le territoire de la commune

 préciable à la cessibilité des terrains, en vue de l'identification des porcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et outres intéressés (ourcellaire).

Le projet consiste en la réalisation de la seconde phase opérationnelle de la ZAC du Chomp Prieur sur le territoire de la commune de SEMOY. Cette apération est portée par la commune de SEMOY.

Les dossiers d'enquête sur supports papier et numérique, constitués par le pétitionnaire, compresant notamment les pièces de procédures relati-ves à cette enquête publique et la décision de l'autorité environnemen-tale, seront déposés en motire de SEMOY (20 place François Mitternan).

tune, section deposes a minute sur minute sur more sur more state experience de section SPAOV) où il e publik pourme en prendre connaissance aux jours et heures hobituels d'ouiverture des bureaux (du lundi ou jeuid de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00, et le somedi de 9h00 à 12h00).

17n00, et le somedi de 9800 à 12n00).
Ces dossiers d'enquête seront aussi consuitables sur le site internet des services de l'Ent dans le Loitet: https://www.loiret.govu.fr/index.php/
Polifiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/
Enquelses-publiques-t-de-claroritoire-d-stuffle-publiques/Enquetes-publiques-liques-de-de-management-du-territoire/Amenagement-du-territoire-Ennuetes-midfiques-en-cours

Le public pourra également solliciter des informations sur le projet auprès de la moirie de SEMOY, tél : 02 38 61 96 00.

Mone Martine RAGEY, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siégera à la mairie de SEMOY pour voir les observations du public les jours et heures suivants :

- le lundi 3 janvier 2022, de 15h00 à 18h00,
- le samedi 22 janvier 2022, de 9h00 à 12h00, le jeudi 3 février 2022, de 15h00 à 18h00.

\*\*le jeun a Ternier 2022, der 15h00 u lainvol.

Mime RAGT ossureru égolernent une permonence téléphonique le mercredi 26 janvier 2022, de 15h00 à 18h00. Les personnes intéressées devrout obligatoirement contacter les services de la préfecture du Loiret ofin de prendre nedez-vous, au numéro de téléphone şuivant : 02.38 st 42 T3, du lundi 3 janvier au vendreid 21 janvier 2022 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

sur le registre ouvert à cet effet, paraphé par la commissoire enquêteur

et depose en moine de SEMOY;
- por courrier postol, à l'attention de Mine la commissoire enquêteur,
odressé à la moine de SEMOY, ofin qui elles soient annexées ou registre
d'enquête déposé dans cette maine;
- par voie électronique à l'adresse de messogene suivante : prefûlit ar que questal Al paliques gladret, gouv, fir en précisant l'objet de l'enquête :

\*2.24. de SEMOY ».

• ZAL de ESMOY ».
Dors le codre de l'épidémie de Corid-19, boute personne souhoitant, sur ploc, consulter les dossiers d'enquête, émettre desobsenationset se rendre aux permanences de la commissione enquêteur dem portre obligationsent un marque chiaurgiol on en fissu de cofégoir et l'expecter les gestes borrières flousers ou étenuer dors son coude ou dans un mouchoir, se moucher dans un mouchoir à usage unalug, saluer sons serve la main et arrêter les enhossodes, éviter de se toucher le visage) et une distanciation sociale d'au moist deux mêtres avec le autre personnes. Le nombre de personnes répéctes simultanément sera limité de la comme de la com sonnes. Le nombre de personnes présentes simultanément sera limité (contrôle des fitus par l'obligation de sonner avant que le personnel d'a-cuelir n'ouver l'occès à la mainie. Du qel hydradocôfique sera mis à la disposition du public à l'entrée de la maine. Le hall de la maine sera aéré

plusieurs fois por jour. Le rapport et les conclusions de la commissoire enquêteur seront consul-tubles, pendant un an à compter de la débure de l'enquête publique, à la moirie de SEMDY, à la préfecture du Loiret (direction de la citoyennété et de la légalifé, burcau du controllé de légalifé et du conseil juridique) et un le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

le sue miniment des Services de l'eut dans le comet. À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité. compétente pour statuer, par arrêtés, sur l'utilié publique des opérations nécessaires à la réalisation de la seconde phase opérationnelle de la ZAC. du Champ Prieur sur le territoire de la commune de SEMOY, d'une part, et sur la cessibilité des parcelles à acquérir, d'autre part. COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION № 1 DU RÈGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Par arrêté nº 92-2021 du 17 novembre 2021, il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté municipal nº 92/2021 en date du 17 novembre 2021, il sera procédé du Jundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 ignivier 2022 inclus, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur la juinez 2022 intaos, son e territore à la modification nº 1 du règlement Loire à une enquête publique relative à la modification nº 1 du règlement de l'oire de mise en voleur de l'architecture et du patrimoine devenue site patrimonial remarquable sur la commune de Saint-Benoñ-sur-Loire.

de l'oire de disse et roite de l'autre de Carlotte de Saint-Benoñ-sur-Loire. La modification du règlement SPR (ex AVAP) a pour principaux objets : - apporter des compléments d'informations sur les clôtures et portails ; rédiger des articles sur les obris de jardins, annexes et piscines ;

-rédigre des articles sur les borts de plantes ; uniexes et pieures ; trubler les ensègnes et virinies commerciales ; ojouter un munnier de codeur, défini à partir des tonolités et valeurs présentes dans l'architecture et le proysee de Saint-Bernif sur-Loire. Est désigné par le tribunal daministratif d'Oriéans comme commissaire enquêteur M. Sébostien BOUILLON, ingénieur en activité.

enquereur M. Decostien BountLovi, Ingeneure en curriel.

Pendant totale la diurée de l'enquête, du fundî 13 décembre 2021 ou vendredi 14 janvier 2022 inclus, les pièces du dossier de l'énquête publique seront déposées à la mairie de Saint-Benoîtsur-Lorie, siège de l'enquête, oit outres personnes pourroit en prendre connaissonne auxiques et heures d'ouverture suivonst, exceptés les somedis, dimonches et jours fériés, soit : le lundi, de 15 heures à 17 h 45 ;

le mardi et le jeudi, de 9 heures à 12 heures ;

le mercredi et le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19

neures. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique dédié, oux jaurs et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sero consultable sur le site remaans wuse ia uuree ae renquese, se dossier sera consultable sur le site internet de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivante : https://soint-benoît-sur-loire.fr/

https://suni-benots-us-fouce.tr/ Less personnes qui dessirent pourront, ou cours de cette pénode, soit consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et parophés par le commissiore enquêteur, soit les odresser par écir un commissiore enquêteur, en maine de Saint-Benoît-sur-Loire (8, place du Martol-Charles-de-Guelle, 45730 Saint-Benoît-sur-Loire (8, place du Martol-Charles-de-Guelle, 45730 Saint-Benoît-sur-

Loire), dù elles seront annexées au registre. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées por courrier delcrionique envoyé à ; valerie.bondie@maine-st-benoît.fr

valene, condicigimanine-st-cienori...i Le commissoire enquêteur, se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales au cours de permanences orgo-nisées en mairie de Saint-Benoît-sur-Laire aux dates et horaires indiqués

jeudi 16 décembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;

mercredi 22 décembre 2021, de 16 heures à 19 heures ; vendredi 14 jonvier 2022, de 16 heures à 19 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communica-tion du dossier d'enquête publique augrès de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire dès la publication du présent avis:

Sur rubne una proprioritation de present ords: En rubna de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, ils sera demandé au public de respectar les mesures sonitaires en vigueur ; port du masque, gel hydrodicoolique obligatoire, et utilisation d'un stelo narconnal

envigueur ; pour ou insulpre, per informatie conspande and d'un stylo personnel.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des condusions du com-missoire enquêteur sert enue à la disposition du public pendant un II on à compter de leur réception en mairie de Saint-Benoft-sur-Loire, cux jours et heures hobituelles d'ausenture de la mairie et sur son site internet : https://soint-benoit-sur-loire.fr/

net : https://soint-benoit-sur-loire.ir/ À l'issue de l'instruction, le conseil municipal sera amené à statuer sur le AL DAVE WE I BLOOD GLOUT, WE AND SEN THIND THE OF THE OTHER OF STUDENTS OF THE OTHER O

approportant.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées aup
M. le Maire en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, 8, place du M.
Charles-de-Gaulle, 45730 Saint-Benoît-sur-Loire.

COMMUNE DE SARIT-PRIVÉ (89220)

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PLUVIAL

Par azrêté nº 2021/030 du 18 novembre 2021, le maire de Saint-Privé a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assoinissement collectif et pluvial de la commune.

Par décision du président du tribunal administratif de Dijon, M. Gérard FARRÉ-SEGARRA, colonel honoraire de gendarmene, est désigné commis-

sant enqueseur. L'enquête publique se déroulera pendant 15 jours du mercredi 5 janvies 2022 à 9 heures au mercredi 19 janvier 2022 à 12 heures.

2022 à 9 heures ou mercrais 19 années 2022 à 1 heures. Pendont cette période les personnes intifieresées pourront prendre con-noissonce du dossier à la mairie de Saint Privé aux jours et heures habi-tuels d'onverture ou public et pendont les permanences du commissaire enquêteur. Ce dossier consultable en format popier les enré géolement sur support numérique à portir d'un poste informatique qui sero mis à la disposition du public en mairie de Saint Privé durant l'enquête publique. Les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs obse le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Soint-Privé ou par mail à : mairiesaintprive@wc

Le dossier est communicable, par la maine de Saint-Privé, à toute per-sonne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête publi-que et pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de

· mercredi 5 janvier 2022 de 9 heures à 12 heures, samedi 15 janvier 2022 de 9 h 30 à 11 h 30,

nercredi 19 janwier 2022 de 9 heures à 12 heures.

Des renseignements peuvent également être demandés au moire de Saint-Privé responsable du projet.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Saint-Privé dès qu'ils y auront été transmis et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique le projet de révision du zonage d'assai-nissement sera saumis à délibération du conseil municipal pour approbation ou reiet.

Le maire, Jean-Français BOISARD.

## PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

TÉLÉPHONE



ACHETE toutes bouteilles d rin, ttes années, bonnes or 439475526. M. BAR DOTTI, tél. 06.09.90.51.34 022827

RECHERCHE TRAC-TEURS AGRICOLES, ts, toutes marques même hors service. \_\_ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035.

DIVERS

RECHERCHES

FAMILLE D'ACCUEIL, agrée de-puis 2006, cherch. pers, oc lépuis 2006, cherch. pers. oc lé-ger hondicop, à occuellir de cod-dre familiate et choleureus, grées others individuelles, de maison byte longère ac un qui parc et espace amménagé des aminoux de la ferme en liberté, moutons, poules, à Saint-Ger-main-des-Près, proche Montar-is, pr plus d'informations com-tocter. 16t. 06.79.73.55.11 ou 23.80.616.11 facter. \_ Tél. 06,79.73.55.11 ou 02,38.94.61.40. 015850

OCCASIONS DIVERSES

BOCAUK LE PARFAIT, 1 litre, è vendre petit prix, parfuit état. Tél. 05.41.96.09.02.

ANIMAUX

ANIMAUX ELEVAGE

PIGEONS, à vendre 6 €, Tour-terelles 7 €. Tél. 02.38.94.88.83. 017365

CHASSE PÈCHE

CHASSE

LOCATIONS

RECHERCHE LOCATION, for re de chesse, 30 km ur de Gien, étudie tou-propueial tes propositions. 06.33.54.87.73.

RENCONTRES

**PARTICULIERS** 

N I C L U B N I AGENCE, + de 3.400 ennonces de por-ticulier à particulier avec ne pr des rer res sérieuses. POINT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pil discret, tél. 0.800.02.88.02. appe gratuit depuis 1 poste fixe + www.prmag.fr

monces.cip@centrefrance.com



moment d'évation par télé phone.\_\_ABY, tél. 09.78.06.42.43 RC442035499. 015740



ÉLIANE, 67 a., célébotaire depuis pas d'années, je ch. un homme pr moment à 2 au téléphone. SD, tél. 0 8.9 5.2 2.3 3.6 3, 0 80 6/min + av année 0.80 €/min + px appel, RC5010004089. - 020025



SELILE à la maison, disp 1616phone.\_ HD, tél. 08.95.22.30.97, 0,80€/min + prix appel



JOLE BLONDE, SO a., ch ne libre pour b moments à partager par téléphone. ABY, tél. 03.73.55.03.19,



JOLIE MICHIE, ob., ouvern d'esprit, dispo pr rei. poi téléphone.\_ ABY, tél. 0 8 . 9 5 . 2 2 . 3 2 . 2 2 . 0.80 €/mn + px appel. RC442035499 015843

IMMOBILIER VENTES

AUTRE IMMOBILIER

45250 BRIARE, hyper centre ville, à vendre double garage, 38 m², sur terrain 157 m². \_ Tél. 06.07.87.95.06, 007812



IMMOBILIER

**AUTRE IMMOBILIER** FORÊTS - BOIS

**APPARTEMENTS** 

MONTARGIS, à louer, op-partement F 2, 60 m², DPE en cours. \_\_Tél. 06.85.32.88.73. 021774

BONNY, centre ville, appart F 2 neuf, rez-de-chaussée, séjour cuisine, chambre, SDB, tout confort, isolation, privé, DPE F, 3 9 0 € / m . \_ 1 € 1. 02.38.31.57.28.

IMMOBILIER COMMERCIAL

III LOCAUX COMMERCIAUX

GIEN, rue Denis Popin, à louer local professionnel, 200 m², 190 m² de plate-forme. \_ Tél. 06.82.84.02.98. 022757

OFFRES LOCATIONS

MONTAGNE III MAISONS

EN FÖRET D'ORLÉANS, pas sez les fêtes dans une mai son aumenaque roresceré dortoir en ilt séporé 02.38.58.99.46. 023468

VENTE CITADINES

RENAULT

TWINGO, 4 CV, 1997, TBE, 147.000 km, factures, couche au garage, 1.700 € à déb. \_ Tél. 06.83.90.51.87. 023292

VENTE VÉHICULES SANS PERMIS

WOITURE SANS PERMES, Chate net coupé sp., 2 ptes, 5.068 km, déc. 2014, 1 te main, diésel, 4 CV, bte auto, gris clair métal. \_ Tél. 06.65.43.50.76. 015530

ACHATS 2 ROUES

ACHETE MODIFIETS, tous by pes, état Indifférent, me déplace dans toute la région, paiement comptant. Tél. 016791 016791

ent hydrofuge fac des et toits, pose papier peint, parquet, porte, tenê-tre, velux, placo-plâtre, ré-paration voiet bois et gout-

Président et Directeur de la Publication : GRVer BONIECHOS Réducteur en chef :

Direction - Rédaction - Publicité 116, rue Georges-Cemenceu - R.P. 65 - 45502 Gien Cedex Tél. 02.38.67.19.43 - Fax. 02.38.38.01.85

89000 Auxere ... ISSN 0766-625X.
Commission pariture : nº 1125 C 79641 ... Dépot légal à porution umal hobilité à receivair les annances légales Tirage OID 2017 : 15.223 exemplaires ... CENTRE FRANCE MESDOS ... A.S. au capitole 3.400,000 euros Siège social : 45, ne du Clos-Four ... Gallon CERMONT-FRANCO ... Gallon CERMONT-FRANCO ... R.C.S.: 856 200 308



Journal imprimé sur du pepler majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecotabel sous le numéro FR/03/701, et produit à partie de fibres recyclées à heuteur de 80 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'extrophisation des esux est de 0.0 t/g/l de pepler.





Enlévement GRATUIT de tous véhicules hors d'usage

45420 THOL 02.38.31.61.28



RACHAT DE VÉHICULES ts types, comping-cor, ber-line, 4 X 4, utilitaire, av. ou ss CT, même prob. moteur, même fort km, état indif., se déplace, paiemt co tant. DASK AUTO, 06.33.23.20.25. 012

MACON 34 ans d'expé-rience, recherche travoux en maconnerie: couver-ture, rénovation, aména-gement, démofition, rava-lement, isolation, placo, pristion resinture terrosse finition, peinture, terrasse, carrelage, dallage, pavet, clòture. CESU accepté. Tél.06.84.66.94.25.

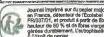
PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travass de peinture, enduit. pose papier-peint, fibre pose parquet, lino, pro pose ravalement exté rieur et voiet en lasur ou peinture; rafra ou peinture, rotraichs-sement maison ou ap-partement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponi-ble de suite, CESU acc e p t é . Tél.06.37.10.60.21. (Ri-

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche pela ture fuçudes et intérieurs portation voice sois et gout-tières, ramonage, CESU a c c e p t é . Tél.06.44.06.00.20. ou 09.50.88.92.03. 009710

de Gien To Centre France

ineprimeria : L'Yonne Républicaine, allée des Bourdillats - 63 avenue Jean-Men 89000 Auxerre





# Annonces classées

4.2.1. Publication antérieure relative à la présente procédure : -Journal d'annonces légales : LA REPUBLIQUE DU CENTRE du 23 avril 2020. - Presse spécialisée : BIP du 17 avril 2020 et LSA du 23 avril 2020. Section V. Attribution de concession.

Section y Matures de Carlo de Corburonts, de restouration et de boulique sur les aires de Meung-sur-Loire et Beougency-Messas. 5.2. Attribution de concession. 5.2.1 Bate de la décision d'attribution de la concession : 21 septembre

5.2.2 Informations sur les offres :

Nombre d'offres reques : 4.
Nombre d'offres reques de la part de PME : 0.
Nombre d'offres reques de la part de soumissionnaires d'autres Elats membres de l'UE : 0.

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE: 0.

Nombre d'affres recues par voie électronique : 4 nomine a unes reques por voir exercisque. «
La sous-concession n'a pas été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques.

5.2.3 Korn et adresse du sous-concessionnaire :

SODIPLEC, 26 quai Marc Boyer, 94200 lyry-sur-Seine.

Le sous-concessionnaire n'est pas une PME.

5.2.4 Information sur la valeur de la sous-concession et les principales modalités de financement (montants hors taxes) ; Valeur initiale totale estimée : 40.300.000 €.

Valeur totale projetée : Meung-sur-Loire : 47.215.000 €

Begugency-Messas ; 32,626.000 €

Section VI. Renseignements complémentaires.
6.3. Informations complémentaires :
6.4. Procédures de recours :

6.4. Procesures de recours : 6.4.1 Instance thargée des procédures de recours : tribunol administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevant J. e l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex, France, tél. +33 (0)1.30.17.34.00, courriel du greffe du

Portosis Cedex, Honde, Etc. 4-33 (II), 3-01,7-3,00, copinie du givie du tribunal : grefic locergy-portosis gljourdomfur 6.4.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'infroduction de recours : tribunal admistratori de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevard de l'Houtil, IP 9 30322, 95027 (esry-Pontoise Cedex, France, Ed. 4-33 (II), 3-0, 17-3-00, courriel du greffe du tribunal : greffe.ta-

cergy-pontoise@juradm.fr 6.5. Date d'envoi du présent avis : 10 décembre 2021.

## VIE DES SOCIÉTÉS

#### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 10/12/2021, à Poris.

Dénomination : SARDAVITA. Forme : SART. Siège social : 130, rue des Arcis, AS220 (0-jes-Naonins, Objet : toutes activité d'importation, d'exportation et avernée se pacidis; en dégal ; en gros et sens igos postration sur tout produit industriel ou naturel, spécialés ou ann, une ou sans dominant alimentaire ainsi que loutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son activité ou susceptibles d'en faciliter l'externsion au le dévelopement. Dumbé : 40 ans. Capital sodel fibre : 12-000 E. Cérant : M. Bruno PORCHER, demeurant 32, villa de Lourcine, 75014 Paris. Immotriculation : au RCS d'Oriéans.



LOGENLORET-OPH vabite à caractère industriel et commercial fant-de-Poli, CS 14314, 45043 Orléans cedex 1 RCS Orléans 342.143.955

## **AVIS DE MODIFICATION**

Par délibération du conseil d'administration en date du 12 octobre 2021, M. Jean-Luc RiGLET, vice-président du conseiller départemental, conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire et maire de la ville de Sully-sur-Loire a été élu président de Logembiret.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant octe regu por Me BUCHER notaire à ORLEANS (45100) 23 ovenue Douphine en dote du 19/11/2021 enregistré le 26/11/2021 au SPFE 03-LEANS TER Dossier 2021 00127974 référence 4504P07 2021 N 02351: Moniseur Christin ELDIARD et Modome Fronçoise 1755, demeurant à SAINT-CR-EN-VAL (45590) 3 diée des peixtes voltées . Nés Moniseur à COURBROVIE (92400) le 73 juin 1954 et Modome à PARIST (75009) le 27 octobre 1953, Monisé à la mainée MONTESSON (78360) le 77 and 1957 sous le régime de la communauté de blens de MARIST LOS SUI pages d'étés controlle de Novo 6- dont le siène est controlle 4504 à la communauté de blens

Ont cédé à : La SAS Imana Cafés, ou capital de 8000 €, dont le siège est à MEUNG-SUR-LOIRE (45130) , Avant le pont de brosset lieudit Olivet , u macono-sum-coint (45140) , Avant le pont de brosset lieudit Olivet , identifiée au SIREN sous le numéro 903848307 et immatriculée au RCS

de OREAMS.

Un fonds de commerce de VENTE EN GROS DEMI GROS ET DETAILS DE CAFES,
PITES, CHOCOLATS, CACAD, CONSTURES, INFUSIONS SUCRE ET GATEAUX
SECS, CAFERIERE, FILTRES, BOITES ET THEIRERS, BISCUITISME ET CONFESER
ET ORREFACTION SÀ O REINENS (SEDOO) 41 ploce de Liddele, Konnus sous
le nom commercial LA BRULERIE, et pour leguel Madame Françoise TISSE
est immorticalide ou MSC de ORLEANS, sous le numéro BOOTIZEINA,
Cette vente a été consentie au prix de SOUXANTE-CINO MILLE EUROS (65
000,00 EUR), ovec entré en poissonne au 1917/2021
LES oppositions, 57 yai leue, secont reujes dans les dix jours de la publication au BODACC, por Me Phillippe BUCHER reclaire à
dix jours de la publication au BODACC, por Me Phillippe BUCHER reclaire à
ORLEANS (45:00) 23 veneue Deubanhe pour la correspondance et par AR

ORLEANS (45100) 23 avenue Dauphine pour la correspondance et par AR pour la validité.



Maitre Stéphane PATRY 5 ter rue de la gaud 18103 YIERZON

Société civile immobilitée au capital de 1524,49 Euros 13 fautourg Bannier - 45000 ORLEAKS Immatriculée au RCS d'ORLEAKS sous le nº 381 801 364

### **MODIFICATION DES DIRIGEANTS**

Avis est donné qu'aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire Avis est donne qu'oux irems à rune Assemblee Generale Extraordinaire en date du 26 octobre 2021 et à 1 suite du décète de me Mireille PINDOI née PAULET surveau à IE PRADET (83220) le 30 moi 2021, lo société M.J.S. a décidé d'opporter les modifications suivantes :

- M. Serge PAULET né à VERZON (1800) le 15 juillet 1945 et d'emeurant à MERY-SUR-CHER (18100), 621 route.du Tertre a été nommé co-gérant

oe iaane souete, - Mme Sylviane PINON épouse BLUZAT née à VIERZON (18100) le 8 mars 1957 et demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85270), 25 rue Bernard Lyat a été nommée co-gérante de lodite société.



Moitre Annès Baraill Notaire à Chevilly (Loiret) 3, rue du Château d'Eau

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Sulvant acte reçu par Me BARAILA NOAW, notaire & CHR/ILIY 3 rue du Chôteau d'eau, le 04/11/2021, Thienry Bermort Édouard BAZIN, authenre preneur, et langid Marquerine Yvethe LEFORT secrétaire. It à CHP/ILIY (45) le 45520, 65 inn des Châtelliers, moités sons contrat à CHP/ILIY (45) le 21/12/2013 ord modifié leur régime matrimonial et adopté la séparation de biens préva d'article 1536 in 1543 du CC. Pour toute apposition, domicile est étu en l'étude de Me BARAILA NOAW, notaire susnommé.

#### ANNONCES LÉGALES **ET ADMINISTRATIVES**

#### **AVIS**

BIENS SANS MAÎTRE PROPRIÉTAIRE INCONNU

Monsieur le Maire de Saint-Germain-des-Prés (Lairet) informe le public que par arrêté municipal du 15 novembre 2021 a été présumé sons moître et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Saint-Germain-des-Prés u sens de l'article 1 1723-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, le bien immobilier ci-maire désions d'.

Parcelle cadastrée section H nº 0919, sise commune de Saint-Gern des-Prés

Au cas aù les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'occomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, le bien susvisé sera présumé sans maître, et le conseil municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé communal. La délibération et l'orrêté sont consultables en maine aux jours et heures d'auverture de la mairie.

COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

## **AVIS D'OUVERTURE** D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION N° 1 DU RÈCLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (VAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL ESPANDIAIRE (CO) REMARQUABLE (SPR)

Par arrêté nº 92-2021 du 17 novembre 2021, il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté municipal nº 92/2021 en date du -17 novembre 2021, il sero procédé du land 13 décembre 2021 au vendredi à jamére 2022 i action, sur le terrâncie de la commune de Saint-Benofis-turio à une enquête publique a relotive à la modification nº 1 du règlement, de l'oire de mise en valeur de l'architecture et du patrimionie devenue s'ite potrimionial remanquable sur la commune de Saint-Benofis-qui-claire. La modification du règlement SPR (ex XIAP) a pour principaux objets : approche de scrumblement s'afficamillation sur la la l'arrive et la protesti.

La modinication du regierient s'Art (ex Avry 2 y gour principious oujeus ;
-opporter des compléments d'informations sur les fobriser et portiolis;
-fédiger des articles sur les obris de jardins, connexes et piscines;
-diputer un nuercière de couleur, défini à partir des tonolités et valeurs
présentes dans l'architecture et le poysage de Solint-Benoît sur-Livie.
Est désigné par le tribunal odiministratif d'Orfiens comme commissaire
enquêteur M. Sébastien BOUILLON, ingénieur en activité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, les pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la mairie de Saint-Benoit-sur-Loire, siège de l'enquête, où toutes personnes pourrant en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, soit : · le lundi, de 15 heures à 17 h 45 ;

- le mardi et le ieudi, de 9 heures à 17 heures :

le mercredi et le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique dédié, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

a durentier de ut mûnée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site internet de la marie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivante : https://saint-benoît-sur-loire.fr/

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de cette période, soit Les personnes qui le désirent pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effe, la feuillés non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, soit les adresser par écrit ou commissaire enquêteur, en mainte de Saint-Benoît-sur-loire (B, plece du Martrio-Charles-de-Caulle, 45730 Saint-Benoît-sur-loire), où elles seront annexées ou registre.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à :

valerie.bondie@mai/ie-st-bencit.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales au cours de permanences organisées en mairie de Saint-Benoît sur Loire aux dates et haraires indiqués

- jeudi 16 décembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;

mercredi 22 décembre 2021, de 16 heures à 19 heures :

rendred 22 determore 2022, de 16 heures à 19 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communica-tion du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Benoîtsur-Loire des la publication du présent avis.

Sanctoire des de positionement de précise de la pondémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures sanitaires en vigueur : port du masque, gel hydroalcoolique obligatoire, et utilisation

un sayo personne.

A l'issue de l'enquette, une copie du rapport et des conclusions du com-missirie enquetteur sera tenue à la disposition du public pendant un (1) un à comptes de leur réception en mairie de Saint-Benoît-sur-l'orie, aux jours et heures hobbielles d'ouverture de la mairie et sur son site Inter-net : https://scint-benoît-sur-lorie.fr//

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal sera omené à statuer sur le projet de modification n° 1 du réglement AVAP devenue SPR et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification de réglement en vue de son

approvations.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire en maine de Saint-Benoît-sur-Loire, 8, place du Martroi-Chorles-de-Gaulle, 45730 Saint-Benoît-sur-Loire.

## PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annionces.dis@centrefrance.com



ACHÈTE CASH, au meille px, is types de véh., cam ping-cor, utilitaires ping-car, utilitaries, 4 x 4, caravane, voit. sans permis, camions-benne, nacelles, dépan-neuses, cabriolets, à par-tir de 2000, avec / sans CT, même fort lam. SAS, tél. 06.39.50.45.26, SH-para 89136643. 014427 ren 891356643. 014437

DEMANDES

CHERCHE emploi peln ture, plomberle, électri-cité, maçonnerle, bricocre, majonnerie, brico-lage, papier-peint, enduit, toile de verre, placo, parquet, carrelage, isolation intérieure et exrieure, CESU accepté 161.06.77.13.76.25

#### EMPLOIS

VENDS, crèches de noël, village provençal + acces-soires, état neuf, 90 €, meubles chambre à coucher 140, merisier avec lit corbeille, dossier velours couleur saumon, table de couleur saumon, table de nuit bols de rose, armoire lingère 2 portes 1.200 €, armoire 2 portes, bois marqueterie ancienne, 250 €, armoire 2 portes + 2 tiroirs bas, en chêne, 1900, 800 €, carafe pi 1900, 800 €, carate pi-chets vase Saint-Lauis, 90 €, Linge de maison, torchons, tales oreiller, draps neufs, valsselle, di-vers meuble à voir sur place, vêtements, 2 mantenux neufs taille 50 40 € les 2, 10 corosos été, taille 50, 2,50 € pièce, jardinlère barbo-tine, état parfait, 150€, si lébarasser valsselle outre. \_ Tél. 03.86.96.29.20. 001886

#### ELECTROMENAGER

DIVERS APPAREILS MÉNA-GERS, sèche-linge Condy, nettoyeur tapis moquette Va-poretto, prix raisonnable. Tél. 06.30.52.78.00. 017386

A nos lecteurs...

## Comment répondre à une petite annonce

Lorsqu'il y a la mentior écrire CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, nous ne pou vons vous donner l'adres se. Vous écrivez une lettre detires. se, Vous écrivez une letire destinée à l'annonceur. Précisez bien le numéro exact de l'annonce qui vous intéresse ou de préférence joignez la coupure de l'annonce. A réception, nous la transmettrons à l'intéressé. C'est lui qui doit vous répondre directement.

#### Très important

De nombreux lecteurs nous donnent des numéros d'an nonces qui ne corresponder pas à l'annonce qui les inté-resse. De ce fait, leur lettre

A nos annonceurs Nous prions one annon-ceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, sur-tout lorsqu'elles sont ac-compagnées d'un timbre. Nous les en remercions.

DONNE REVIJES, La Graphologie, + livres de graphologie et psychologie sur Orléans. Tél. 07.80.36.99.05.

AGRICULTURE

#### MATÉRIELS

RECHERCHE RUBANS DE SCIENTE et affuteuse de ru-bans. \_Tél. 02.48.58.90.32.

RECHERCHE CÂBLE électrique souple, pour moteur de 15 ch., longueur indifférente. Tél. 02.48.58.90.32.

DIVERS AGRICULTURE

TÊTES DE CHÊNE, à vendre, sur Cercottes. \_ Té 02.38.75.03.96. 02089

NOIX, 3 € le kilo, piew d'acacia 2 m., 3 € pièce. Tél. 06.07.79.94.82

FUMIER, cheval ou vache, très décomposé, broyé, 60 € les 10 socs livrés. \_\_.Tél. 06.41.98.15.72. \_\_\_014199

#### COLLECTIONS

MÉDECIN PAS-SIONNÉ, achète cher, armes, casques de collection + de 100 ans pr la conserva tion de notre patri-moine, Docteur Lamoureux. \_ Tél 06.07.15;32.32 T61.

#### OCCASIONS DIVERSES

IDEES CADEAUX, artiste peintre stoppe son acti-vité , raison santé, vend lot de superbes tableaux au choix, thèmes variés, pastel, acrylique, huile, prix réduits à débattre. 06.04.50.01.09 de

## INFO SERVICE

#### FAMILLE D'ACCUEI

FAMILLE D'ACCUEIL, agrée FAMILLE D'ACCUEIL, agrée depuis 2006, cherch, pers. or léger hondicon, à occueilli ds cadre familiale et chaleureux, grades chares individuelles, ds maison type longère ac un gal parc et espace amménagé des animaux de la ferme en liberté, moutons, poules, à Saint-Germain-des-Près, proche Montargis, pr plus d'informations contacter. 741. 067.97.2.5.5.7. ao 02.38.94.61.40. 015850

# MARIAGES RENCONTRES

#### **PARTICULIERS**

RETRAITE, VEUF, 80 ons aimant la vie, restaurant sorties, vacances, reche che une compagne mêm rofil, secteur Montargis. Ecrire CFP BP 90124 63020 Clermont-Fd cede: 2 sous réf. [DOM-00018814]. 018814



# LA RÉPUBLIQUE

Présidente-Directrice générale, directrice de la publication : Rédacteur en chef :

Mme Solzic BOUJU

Principal actionnaire : S.A. LA MONTACNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

33. Landonierate de l'apiente e 2023 2007 è 11.00 de 019 30 de 18 de 18

I. -- PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans : 1. – PUBILICIE LOUBERT SCHNIKH-PRANCE PUBILITIE, 14,8 des Droits-de-Homme - 45000 Diffams : 1) Publishé commerciale. – Tél. 02,38,79,44,83. 2) Petites annonces. – Tél. 04,731730-30. 3) Annonces officielles. – Tél. 04,73173127. 4) Emploi : carrières et professions. – Tél. 04,73173127. 5) Avis d'oboèques. – Tél. 04,73173141.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE: 366 SAS - 101, boulevard Murat -CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16: Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.

## To Ceritre France

nel imprimé aur du pepier majoritairement produit en ce, déterrieur de l'Ecotabel sous la numéro FR/03/7/01 ciuit à partir de fibres recyclèse à hauteur de 60 %



Annovo	F .	Certificat
Annexe	H : (	l eriiiicai

Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire :

- Certificat constant la mise à disposition du public du dossier d'enquête
- Certificat de dépôt du dossier d'enquête

# MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

## **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Gilles BURGEVIN, Maire de la Commune de ST BENOIT-sur-LOIRE certifie que l'avis portant ouverture de l'enquête publique prescrite par arrêté municipal du 17 novembre 2021, relative à la modification n°1 du règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ( AVAP) devenue Site Patrimonial Remarquable ( SPR) a été publié par voies d'affiches, à la porte de la mairie et par tous les procédés en usage dans la commune le 18/11/2021 et jusqu'au 14/01/2022 inclus.

Fait St Benoît-sur-Loire le 14/01/2022.

Vu le commissaire-enquêteur



MODIFICATION N°1 DU REGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

## **CERTIFICAT**

constatant la mise à disposition du public du dossier d'enquête publique

Je soussigné, Gilles BURGEVIN, Maire de la Commune de ST BENOIT-sur-LOIRE certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par arrêté municipal du 17/11/2021, relative à la modification n°1 du règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) sont restées à la disposition du public du lundi 13/12/2021 au vendredi 14/01/2022 inclus.

Fait St Benoît-sur-Loire le 14/01/2022.

Le Maire,

Gilles BUI

Vu le commissaire-enquêteur



Enquête publique relative à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

---

# Avis et conclusions du commissaire enquêteur

#### **SOMMAIRE**

1	P	ROPOS LIMINAIRE	2
2	IN	NFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNEE PAR CET AVIS	2
3		10N AVIS SUR LE PROJET	
		Mon avis sur l'organisation de la procedure	
	3.2	MON AVIS SUR LE DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	4
	3.3	Mon avis sur la modification n°1 du reglement du SPR	4
4	N	MES CONCLUSIONS PERSONNELLES SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION N°1 DU SITE PATRIMONIAL	
RE	MAR	OUABLE (SPR)	5

Enquête publique du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus.

Décision du tribunal administratif n°E2100118/45 du 27 octobre 2021.

Arrêté municipal de Saint-Benoît-sur-Loire n°92/2021 du 17 novembre 2021.

#### 1 Propos Liminaire

Ce document constitue mes conclusions motivées et mon avis personnel sur l'enquête publique, relative à la demande de modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

Le tribunal administratif d'Orléans m'a désigné comme commissaire enquêteur pour cette enquête publique. Monsieur le maire de Saint-Benoît-sur-Loire a pris un arrêté définissant les modalités de l'enquête publique.

Mon rôle, en tant que commissaire enquêteur, a été de :

- ✓ Participer à l'organisation de l'enquête publique.
- ✓ Veiller à la bonne information du public avant l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
- ✓ Recueillir les observations des citoyens, notamment en recevant le public lors de mes trois permanences.

À l'issue de l'enquête publique, j'ai rédigé deux documents :

- ✓ Un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et analysant l'observation inscrite au registre d'enquête publique.
- ✓ Des conclusions dans lesquelles je donne mon avis personnel et motivé sur le projet soumis à enquête publique.

Ces deux documents sont indépendants, mais complémentaires. Afin que le lecteur puisse s'informer sur l'ensemble de la procédure, ils ne doivent pas être dissociés. Ils doivent être tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire pendant un an.

L'avis personnel que j'émets dans ces conclusions s'appuie sur les éléments que j'ai recueillis au travers :

- ✓ De ma lecture du dossier soumis à enquête publique.
- ✓ De la visite réalisée avec monsieur Gilles Burgevin Maire de Saint-Benoît-sur-Loire des zones concernées par le SPR, le jeudi 9 décembre 2021.
- ✓ De mes échanges appondis sur le SPR, durant mes trois permanences, avec :
  - o Monsieur Gilles Burgevin Maire de Saint-Benoît-sur-Loire
  - o Monsieur Jean-Claude Asselin 1er adjoint de Saint-Benoît-sur-Loire et titulaire de la commission locale du site patrimonial remarquable
  - o Madame Valerie Bondie secrétaire générale de Saint-Benoît-sur-Loire.
- ✓ De l'observation inscrite sur le registre d'enquête publique.
- ✓ Du mémoire en réponse transmis par la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire en réponse aux six questions que j'avais posées dans mon procès-verbal de synthèse.

## 2 Information sur l'enquete publique concernée par cet avis

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire est dotée d'un règlement « Site Patrimonial Remarquable », anciennement AVAP, appliqué par la commune depuis mars 2017.

Les dispositions de l'AVAP sont complémentaires à ceux du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le SPR est une servitude d'utilité publique.

Le SPR se substitue aux périmètres de protection de 500 mètres autour d'un monument historique et aux sites inscrits et de préserver des ensembles à caractère patrimonial et paysager au-delà de cette limite des 500 mètres.

Le SPR est composé de 3 documents :

- ✓ Le rapport de présentation.
- ✓ Le règlement.
- ✓ Le document graphique.

La version initiale de l'AVAP a été approuvée le 9 mars 2017. Après trois années, la commune Saint-Benoît-sur-Loire a souhaité apporter quelques ajustements et modifications au règlement afin de le compléter sur certains points soulevés par la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire et de renforcer sa bonne compréhension.

Pour cette première modification, le périmètre du SPR et la répartition géographique des prescriptions réglementaires ne sont pas modifiés. Les évolutions portent uniquement sur le règlement. Elles concernent :

- ✓ Les clôtures et portails.
- ✓ Les abris de jardin et les annexes.
- ✓ Les piscines et les bassins.
- ✓ Les devantures et les enseignes commerciales.

Un nuancier-conseil a également été ajouté en annexe du règlement afin d'accompagner les demandeurs dans le choix des couleurs notamment pour les menuiseries.

## 3 MON AVIS SUR LE PROJET

#### 3.1 MON AVIS SUR L'ORGANISATION DE LA PROCEDURE

Les principaux éléments que je retiens sur l'organisation de la procédure sont que :

- ✓ L'enquête publique s'est déroulée conformément au Code de l'environnement, et selon les prescriptions de l'arrêté municipal de Saint-Benoît-sur-Loire n°92/2021 du 17 novembre 2021 précisant les modalités de l'enquête publique.
- ✓ Aucun incident n'est survenu au cours de l'enquête publique. Le public a été informé de manière satisfaisante.

Durant toute l'enquête publique, la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire a été attentive pour que la procédure se déroule dans les meilleures conditions afin de permettre aux bénédictins de s'informer pleinement sur le projet.

Durant la première enquête publique réalisée en 2016, sur le projet de création de l'AVAP, 14 personnes étaient venues aux permanences du commissaire enquêteur et 6 observations avaient été inscrites au registre d'enquête publique. Durant cette seconde enquête publique, portant sur la première modification de ce document, aucune personne n'est venue consulter le dossier en mairie, ou durant mes trois permanences. Une seule observation a été transmise par mail et insérée au registre d'enquête publique.

Le public ne semble donc pas inquiet sur les modifications apportées au règlement du SPR. On peut également supposer que le document utilisé depuis quelques années a été compris et accepté par les bénédictins, sans quoi, il est probable qu'une plus forte participation du public aurait été observée

durant cette durant l'enquête publique.

## 3.2 MON AVIS SUR LE DOSSIER SOUMIS A ENOUETE PUBLIQUE

Le dossier mis à disposition du public était complet. La mairie de Saint-Benoît-sur-Loire s'est fait accompagner par un maitre d'œuvre, la société boucaud-architecte lors de création de l'AVAP en 2016 et également pour cette modification.

La note de synthèse permettait au public de comprendre et d'apprécier les ajouts et les précisions apportées au règlement du SPR. La note explicative détaillait correctement les modifications du règlement SPR.

L'organisation des documents dans 5 pochettes regroupant les documents par thèmes permettait au lecteur de rechercher facilement les informations qu'il souhaitait consulter.

Dans mon procès-verbal de synthèse, j'ai demandé plusieurs précisions sur le projet de modification à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire. Les réponses qui m'ont été apportées dans le mémoire en réponse étaient précises et détaillées.

## 3.3 Monavis sur la modification n°1 du reglement du SPR

Comme le prévoit la loi¹ relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire a été créée. Elle s'est réunie quatre fois et a travaillé sur les améliorations à apporter au règlement. Un bilan de l'application du règlement du SPR a été réalisé. Il a été alimenté par les observations de l'architecte des Bâtiments de France sur ses permanences de septembre 2018 à décembre 2020 et par l'analyse des dossiers d'urbanisme déposés en mairie. Cette analyse, étudiée par la commission, a permis d'identifier les points problématiques dans l'application du règlement SPR. J'estime que les modifications apportées au règlement ont été travaillées sérieusement par cette commission.

Lors de la création du SPR, il a été souhaité de rédiger un règlement, au-delà de son aspect réglementaire, comme outil pédagogique. Ainsi le règlement initial a été écrit entièrement en écriture positive et chaque règle est précédée d'un constat pour une meilleure compréhension. Pour garder cette orientation durant cette modification, des dessins ont été ajoutés aux nouveaux articles, un nuancier a été annexé au document et le lexique a été complété. J'estime donc que les modifications apportées au document permettent aux bénédictins souhaitant réaliser des travaux d'avoir un outil pratique et facile à utiliser.

La mairie de Saint-Benoît-sur-Loire justifie dans son mémoire en réponse le choix de ne pas modifier les règles existantes dans le SPR pour les panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques qui est « d'un tiers de recouvrement au maximum sur les habitations, mais sans limite pour les dépendances et garages isolés ». Des règles ont été ajoutées pour réglementer les piscines et les bassins, qui sont des ouvrages de plus en plus fréquents. Des arbitrages ont été réalisés pour ces constructions. Ainsi les installations de piscines à lagunages naturels sont privilégiées, mais les dispositifs classiques sont admis. Par contre, les dômes de protection sont interdits. J'estime que l'aspect écologique a été regardé et pris en compte dans cette modification du SPR.

Les modifications apportées au SPR sont mineures. Le périmètre et le classement des édifices ne sont pas changés. Seuls quelques ajouts, qui gardent l'esprit initial du SPR, sont apportés au

<sup>1</sup> Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

règlement. J'estime que cette modification du SPR permet d'atteindre le double objectif de protéger le patrimoine remarquable de Saint-Benoît-sur-Loire et d'accueillir des projets proposant une l'architecture contemporaine.

4 MES CONCLUSIONS PERSONNELLES SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION N°1 DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

À la lumière de l'ensemble des éléments détaillés précédemment, en application du principe de la théorie du bilan, c'est-à-dire après avoir comparé les avantages et les inconvénients du projet,

j'émets un **AVIS FAVORABLE**<sup>2</sup> à la modification n°1 du règlement de l' Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

À Orléans, le 9 février 2022 Commissaire enquêteur Sébastien Bouillon

Recuttors

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un avis de commissaire enquêteur peut-être :

<sup>1.</sup> Favorable.

<sup>2.</sup> Favorable avec réserves. Si les réserves ne sont pas levées, l'avis est réputé défavorable.

<sup>3.</sup> Défavorable.